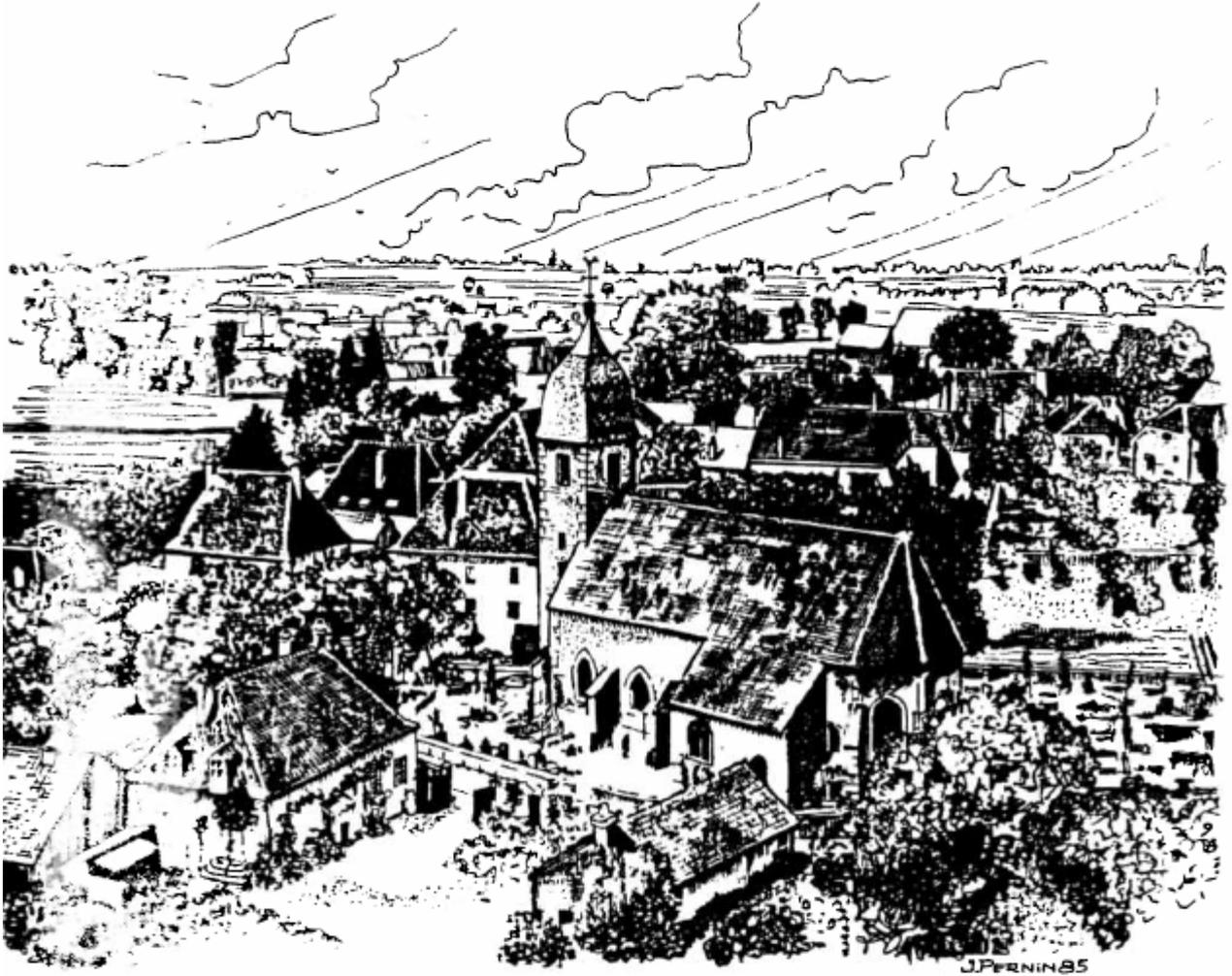


JEAN PERNIN



ET, SI

RAHON

M'ETAIT CONTÉ.

des origines à 1789

A

ma femme,

mes enfants,

et tous ceux qui

m'ont supporté ou

apporté leur concours.

J.P

Texte et illustrations

de

JEAN PERNIN

ET, SI

RAHION

M'ÉTAIT CONTÉ.

des origines à 1789

Cette province avait nom de Franche, et elle l'était en effet.

VOLTAIRE

Avant - propos

Ce livre n'a pas la prétention de raconter l'histoire de la Franche-Comté, d'autres l'ont fait avant et mieux que moi.

J'ai essayé de reconstituer les conditions dans lesquelles vivaient nos ancêtres, et de ce fait, suivre l'évolution de ce village.

Certains faits marquants ont peut-être été oubliés, d'autres sont peut-être erronés, que les lecteurs veuillent bien me pardonner.

• Préface

Chaque année, lors de vos travaux champêtres, la bêche ou la charrue accroche quelques briques usées bien rouge et que vous maudissez.

S'agit-il de vestiges d'une ancienne villa romaine, ou comme cela est à peu près certains, de traces de l'ancien château qui couronnait la hauteur du village.

Il est aujourd'hui difficile d'en donner les origines exactes.

Toujours est-il que depuis au moins 2000 ans nos cotraux sont les témoins d'une vie active et que paysans ou soldats chacun y faisait son tour de garde.

Depuis, l'histoire s'est peu à peu accumulée, entassée, mais aussi malheureusement effacée.

Nous en sommes pourtant les héritiers et bénéficiaires.

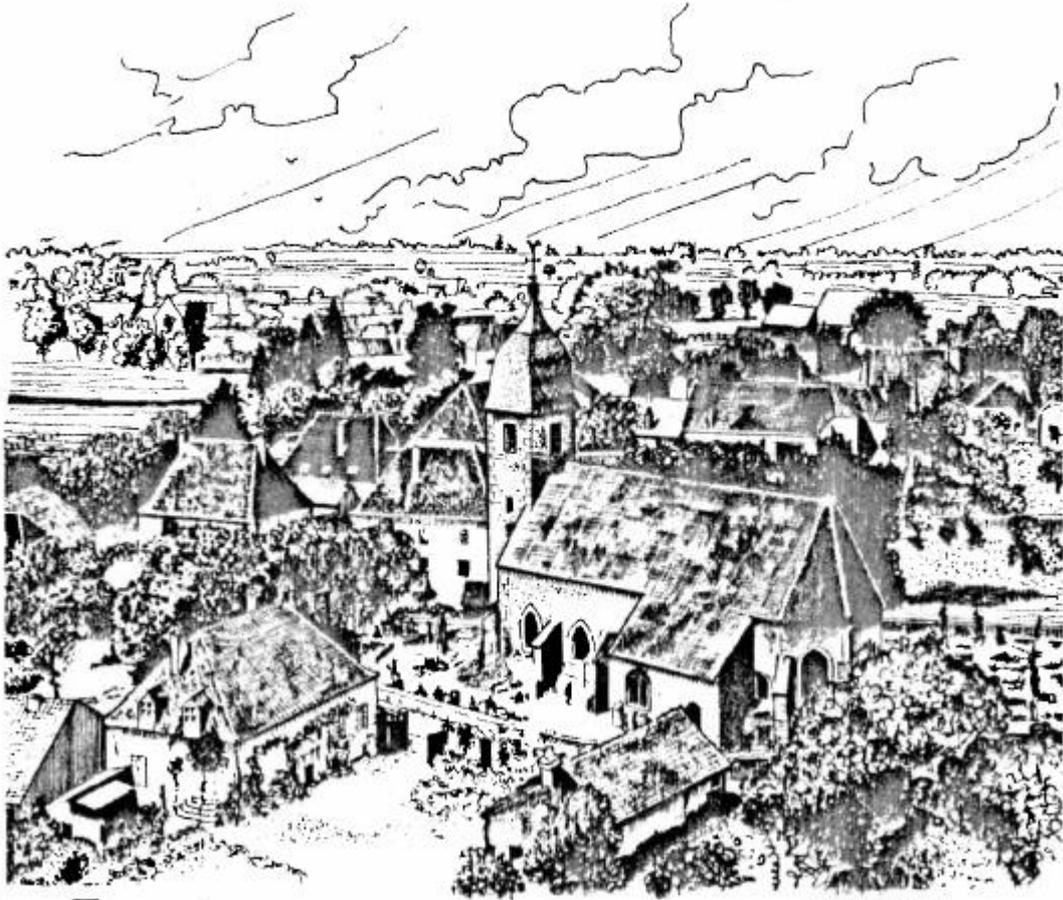
Il fallait raconter cette histoire de notre modeste pays; sans fleur, sans poésie telle qu'elle fut ou devait être. J'ai pensé que c'est chose faite.

L'amour du terroir de mes ancêtres m'a guidé et aussi l'amitié que je porte aux habitants de ce village.

Que ce modeste ouvrage en soit le témoignage.

Vive RAHON

Jean PERNIN



● *Esquisse*

Au XXème Siècle les géographes officiels donnent RAHON

46° 59' de latitude NORD

5° 27' de longitude EST

L'altitude moyenne du village est de 210 mètres.

Cette définition pour précise qu'elle soit, est trop caduque pour le commun des mortels et en particulier pour le promeneur et l'usager de la route.

Il est plus simple d'indiquer que **RAHON** est à 13 km au SUD-EST de DOLE et à 6 km au NORD-EST de CHAUSSIN au milieu de cette zone forestière englobant entr'autre la forêt de CHAUX. Deux voies principales permettent d'accéder à **RAHON**

- la D 468 reliant DIJON à LONS LE SAUNIER par ST JEAN DE LOSNE

- la D 475 reliant DOLE à LONS LE SAUNIER.

Ces deux voies sont reliées entr'elles par la D 46 qui joint CHAUSSIN à L'AS DE PIQUE (carrefour de la N 5 et de la D 475) et qui, traversant le village, en constitue la rue principale.

L'implantation géographique de **RAHON** en fait que son territoire fort important se situe en partie en coteaux, en partie dans la plaine bordant la LOUE et le DOUBS.

A part entière, dans le Finage et au pays des 3 rivières ses 1960 hectares de superficie s'inscrivent entre les communes de :

MOLAY au NORD-OUEST
PARCEY au NORD
NEVY les DOLE au NORD-EST
LE DESCHAUX au SUD-EST
BALAISEAUX au SUD
SAINT-BARAING à l'OUEST

C'est au centre de ce territoire que le village, construit en étoile à quatre branches, aligne ses maisons cossues au bord de ses rues fleuries.

Son implantation à flanc de coteau lui donne un cachet particulier dans cette région. L'alignement de ses toits laisse apparaître le clocher à bulbe de la vieille église qui apporte la lumière de ses tuiles vernissées à la rigueur des toits rouges sombres.

Dans le haut du village, dans la zone cadastrale dite "**En Lays**" se situait le cœur du village avec son château et plus tard son église.

En bas du village, en direction du DOUBS, "**LE ROUBAC**" s'étale un quartier menant aux riches plaines céréalières du finage. L'Orain, jolie rivière au débit capricieux, issue des monts de POLIGNY, serpente dans la partie basse de la commune avant de se jeter dans le DOUBS aux environs de CHAUSSIN. Un canal prélève, en amont de **RAHON**, une partie de son eau. Ce canal servait autrefois à alimenter en force motrice le moulin et la scierie. Il ne sert plus maintenant qu'à l'agrément des pêcheurs.

1200 ha de la superficie du territoire de la commune sont constitués de forêt riche en feuilles caduques. Récemment une partie de cette forêt a reçu des plantations de résineux. Cette forêt bordant la partie NORD-EST du village offre un réseau de masse sombre au soleil levant.

La partie cultivable est répartie en prairies et cultures diverses. Cette situation fait, que les cultivateurs pratiquent la polyculture ainsi que l'élevage des bovins en vue d'utiliser le lait pour la confection en fruitière du Comté.

Une scierie importante, autrefois doublée d'un moulin à grains, constitue la seule ressource artisanale du village.

Comtoise de toujours, **RAHON** apparaît déjà dans l'histoire à l'époque Gallo-Romaine puisque M. ROUSSET rapporte que des fondations d'édifices romains ont été retrouvées.

Sous l'ancien régime, **RAHON** relevait du Comte de CHALONS, Duché de Bourgogne. Son existence féodale apparaît aux environs de 980. L'ancien château date certainement de cette époque.

Sur le plan ecclésiastique de l'époque, la paroisse dépendait du Diocèse de BESANCON.

En 1780, **RAHON** est érigé en comté relevant directement du Comté de Bourgogne et étend la suzeraineté sur MOLAY, une partie de PARCEY et CHAMPDIVERS.

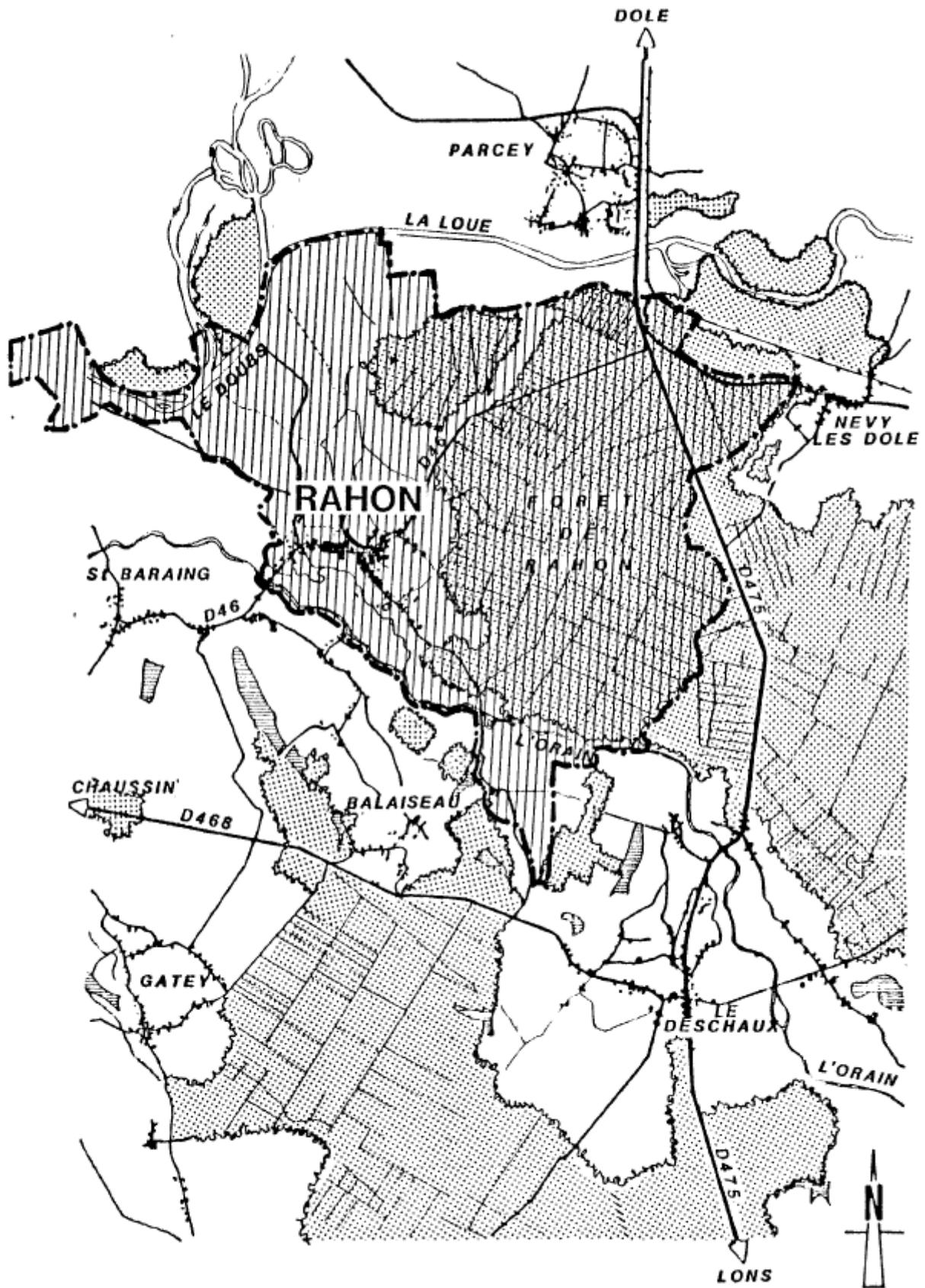
Aujourd'hui la commune s'inscrit administrativement en région de Franche-Comté, dans le département du JURA, l'arrondissement de DOLE et le canton de CHAUSSIN.

De part sa situation entre trois rivières, **RAHON** est un petit paradis pour les pêcheurs que l'on voit à la belle saison nombreux tout le long des rives de la Loue, du Doubs et de l'Orain.

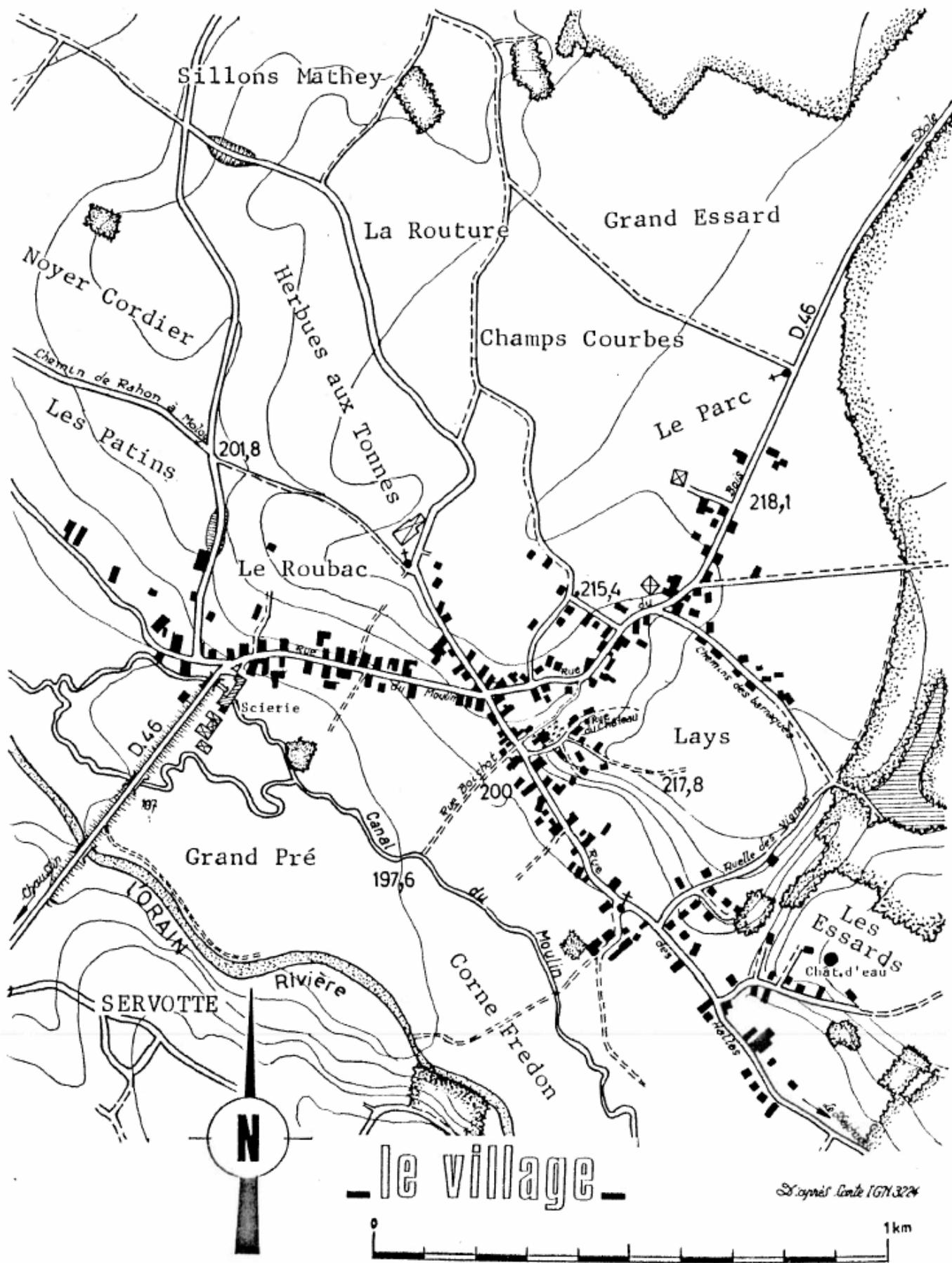
Depuis deux ans, un lac artificiel aménagé dans une dépression de la forêt et alimenté par un petit ruisseau (le Bief Madame) augmente encore les ressources touristiques du village.

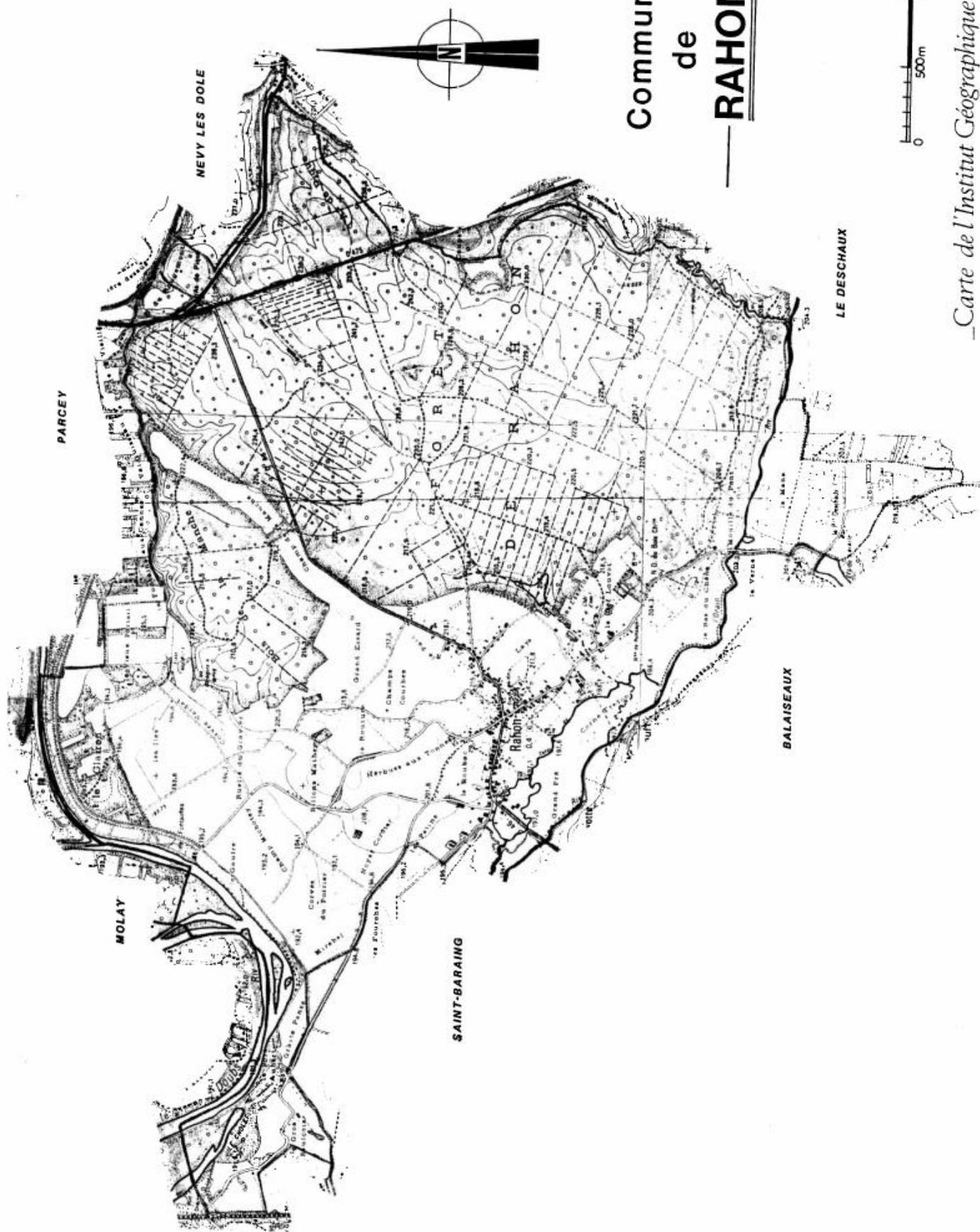
RAHON a pour seul écart la ferme du Petit-Deschaux (au sud du territoire) avec laquelle il totalisait 395 habitants au recensement de 1982.





SITUATION DE RAHON





Commune
de
RAHON

● *Autrefois*

Comme nous l'avons vu dans la recherche toponymique, le nom de RAHON, n'apparaît certainement qu'au début de la conquête Romaine.

Aucune trace ne permet cependant d'affirmer qu'il n'y eu pas d'implantation de population en ce lieu bien avant cette période.

De récentes découvertes dans la région nous apportent quelque précisions sur les premiers occupants de notre sol.

En effet, à cheval sur l'important couloir REIN-RHONE, notre région ne constitue pas durant la préhistoire, une entité culturelle. Elle subit l'influence des régions voisines en particulier celle des pays Rhénans et Méditerranéens.

□ *Le Paléolithique*

Prétendre parler de vie à RAHON à l'aube de la préhistoire serait un peu utopique et n'aurait aucun sens.

A l'époque glaciaire, des calottes recouvrirent deux fois le JURA.BRESSAN.

Pendant les périodes moins froides, ce sont d'énormes masses d'eau qui nettoyaient le terrain en y déposant des alluvions dans les vallées, en particulier dans celles du Doubs, de la Loue et de la Saône.

Nous savons que les hommes de cette époque, étaient essentiellement des chasseurs et des pêcheurs.

Pour ce livrer à leurs occupations en vue de rechercher leur nourriture, ils trouvaient refuge au gré de leurs traques dans les cavités naturelles telles que les grottes ou abris rocheux dans le territoire montagneux mais absents de notre sol.

Lors de leurs migrations permanentes à la recherche de nouvelles ressources, on peu supposer qu'ils ont pu profiter de la vallée de l'Orain comme couloir afin de se rendre sur les berges du Doubs et de la Loue.

Après la disparition des conditions glaciaires, la forêt réoccupe le terrain. Elle est constituée de grands arbres feuillus comme le chêne, le tilleul et l'orme. La faune elle aussi, subit de profondes transformations.

Le cheval et surtout le renne quittent le pays ou ils sont remplacés par le cerf et le sanglier.

□ *Le Néolithique*

C'est aux environs de 3000 av J.C que notre région, propice à la culture par la nature de son sous-sol, voit certainement apparaître les premières colonies d'êtres humains.

Les chasseurs de rennes fuient la région. Ils sont remplacés partout par des gens qui pratiquent une autre technique, toute différente surtout dans la taille de la pierre.

Certaines traces laissent supposer que ces groupes humains venus d'ailleurs, procèdent à la colonisation de la province.

Les premiers colons défrichent les clairières pour y développer leurs cultures. Ils adoptent un outil tranchant qui est en pierre et forme tranchet dont le biseau est propre au travail du bois. Puis le pic et la hache qui sont taillés dans de gros rognons de silex.

Les habitants deviennent alors sédentaires et créent leurs villages. Les agglomérations préfèrent certains lieux mieux adaptés à des circonstances diverses; les campements en grottes, le village perché sur un éperon, ou le hameau installé au bord d'une rivière ou d'un lac. (*cité lacustre du lac de Châlain par exemple*).

La sédentarisation oblige les colons à construire plus solidement leurs habitations et en même temps à mieux se protéger des intempéries et des prédateurs de toute sorte.

Le bois et l'argile, excellents matériaux, sont faciles à utiliser, abondants et, de plus, isolent du froid. Ils seront utilisés pour construire les maisons paysannes du NEOLITHIQUE.

Une palissade en bois entoure le village afin de préserver les cultures contre les sangliers principaux prédateurs de l'époque.

Le climat n'étant guère plus chaud et plus humide qu'aujourd'hui, la forêt reste dense, mais la végétation devient plus luxuriante.

Dans ce contexte le gibier abonde. Si la chasse demeure, elle ne constitue plus le seul moyen de subsistance de l'homme. L'élevage des bœufs, porcs et chèvres commence et modifie l'approvisionnement en viande.

De chasseur, l'habitant devient de plus en plus cultivateur. Grâce aux premières cultures le paysan détient les racines et les graines dont il a besoin et ce, à la porte même de sa demeure.

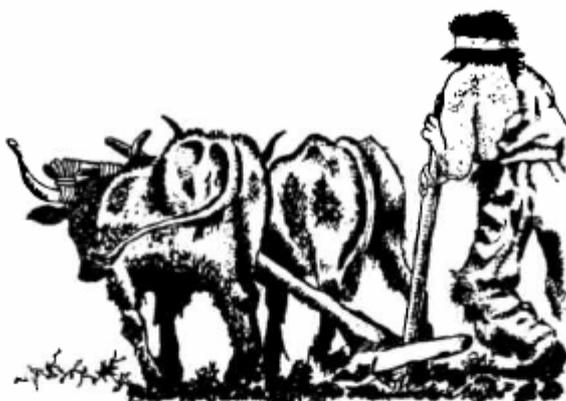
Pour laisser la terre se reposer, on défriche de nouvelles clairières, on brûle de nouvelles forêts.

Les clairières finissent par se rejoindre.

Peu à peu apparaissent de grandes surfaces cultivées.

Les habitants cultivent en commun des céréales: pois et fèves.

Le blé semble être toutefois la culture favorite de la région.



ARAIRE DE PIERRE

Bien que rudimentaires, de nouvelles techniques sont mises au service des paysans et modifient l'art de cultiver.

Le pic et la hache sont taillés dans de gros blocs de silex. Trois grosses pièces de bois assemblées forment un araire que traînent deux bœufs sous le joug.

Le soc est un gros silex taillé en forme de pointe qui fend la terre et produit des sillons plus profonds qu'auparavant. C'est un très gros progrès car il permet de semer le blé en ligne.

La pierre n'est plus simplement taillée, mais parfaitement polie afin d'affiner la forme mais aussi le tranchant des outils et des armes usuels.

Au milieu du 3e millénaire, de nouveaux matériaux apparaissent. Durs, compacts, ils se martèlent difficilement pour prendre par exemple la forme d'une hache. Mais à force d'être martelés ils deviennent minces comme une feuille.

La technique de la fusion vient d'Orient. Le minerai jeté dans les hauts-fourneaux chauffés au bois sera coulé dans des moules en terre.

Mais la hache de cuivre s'émousse facilement.

Or on s'aperçoit qu'en mélangeant le cuivre à d'autres matériaux on obtient un métal plus dur, donc résistant mieux aux chocs.

C'est le Bronze.

Les conséquences de cette découverte sont énormes.

Les outils deviennent plus adaptés au travail et les armes plus robustes.

Une ère nouvelle s'instaure.

L'économie du pays est jusqu'alors fondée sur l'agriculture et l'élevage. La céréale dominante est l'orge, le blé étant en régression. L'agriculture voit apparaître des champs fixes, travaillés avec la charrue de fer et dont la fertilité est renouvelée avec la fumure. Quand à l'élevage, il subit quelques transformations. Le mouton prend de l'importance et le cheval est domestiqué.

La métallurgie s'installe avec le bronze. Les nécessités du travail de la terre donnent déjà naissance à une diversité des métiers. A côté des agriculteurs et des éleveurs se développe l'artisanat nécessaire à l'élaboration des outils utilisés par les cultivateurs.

Comme les matières premières manquent dans la région il faut avoir recours à des marchands pour se les procurer. Ces derniers peuvent aussi exporter les productions locales. De ce fait un courant d'échanges s'établit et se développe. Les artisans fabriquent des outils, des bijoux et des armes. (la hache spatule découverte dans les environs de Chaussin est là pour en témoigner)



Sensiblement aux anciens villages ceinturés de palissades en bois, succèdent les villages fortifiés.

Pour se protéger des éventuelles incursions ennemies, les villages s'entourent de murs constitués d'entrelacs de poutres dont les interstices sont remplis d'argile.-

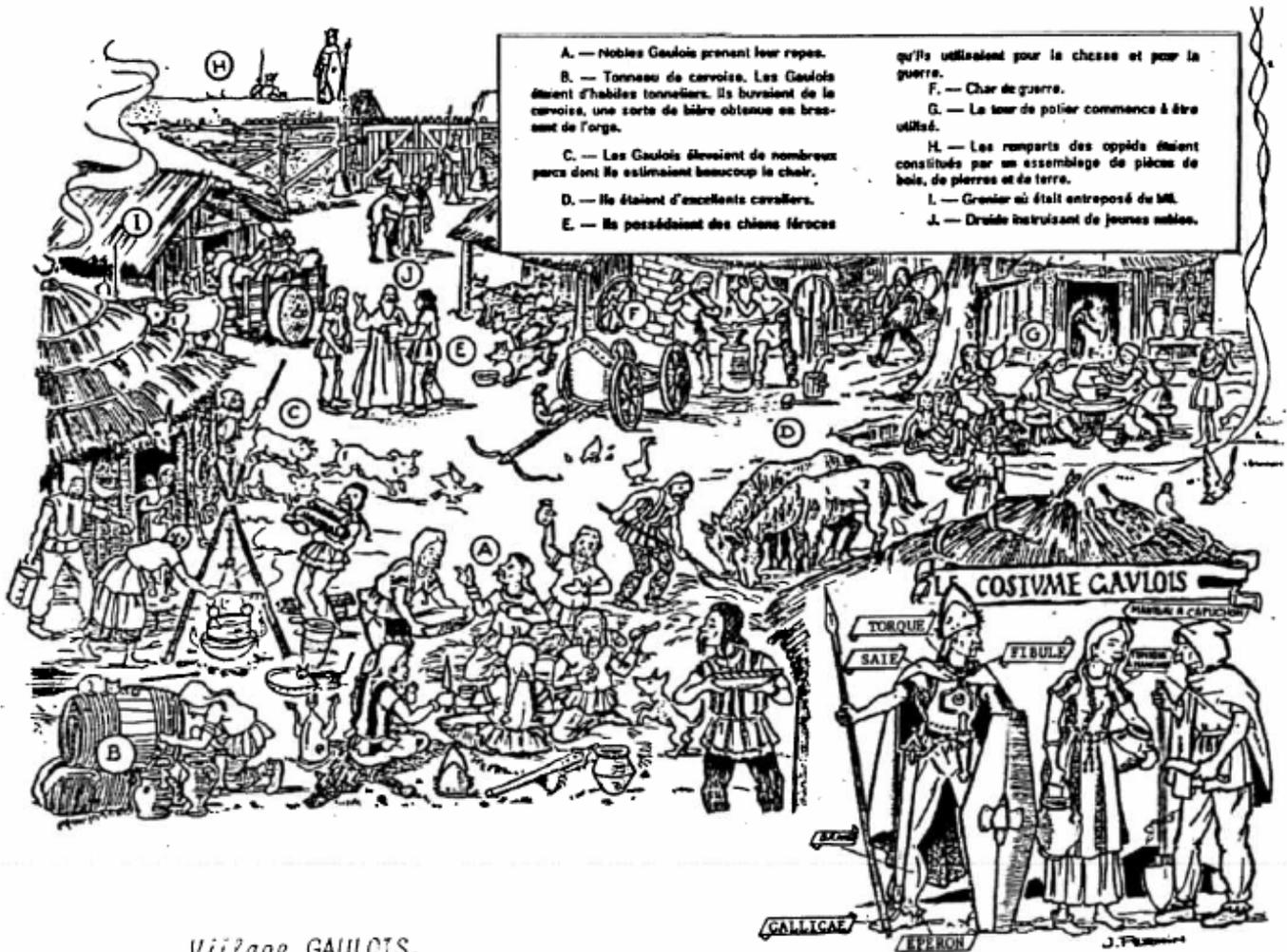
C'est le début des fortifications.

Ces protections avaient un double but:

Prévenir les invasions ennemies et protéger les cultures, contre les prédateurs comme les sangliers et autres bêtes sauvages.

Les cabanes primitives cèdent la place à des maisons plus spacieuses qui permettent à toute une famille d'être à l'abri.

Composées d'une pièce unique, ces maisons offraient la possibilité aux occupants de dormir, stocker les aliments et le chauffage avec en plus l'abri pour les animaux.



Village GAULOIS.

- A. — Nobles Gaulois prenant leur repas.
- B. — Tonneau de carvois. Les Gaulois aiment d'habiles tonneaux. Ils buvaient de la carvois, une sorte de bière obtenue en brassant de l'orge.
- C. — Les Gaulois élevaient de nombreux porcs dont ils estimaient beaucoup le chair.
- D. — Ils étaient d'excellents cavaliers.
- E. — Ils possédaient des chiens féroces

- qu'ils utilisaient pour la chasse et pour la guerre.
- F. — Char de guerre.
- G. — La tour de potier commence à être utilisée.
- H. — Les remparts des oppides étaient constitués par un assemblage de pièces de bois, de pierres et de terre.
- I. — Grenier où était entreposé du blé.
- J. — Droite instruisant de jeunes soldats.

J. P. P.

Au sein du foyer domestique comme dans la vie courante, une profonde mutation se concrétise dans toutes les formes de la vie.

Les SEQUANES ne vont plus à demi-nus ainsi que le faisait leurs ancêtres.

L'habillement commun se compose d'une "Braid" (long pantalon serré aux chevilles) pour les hommes.

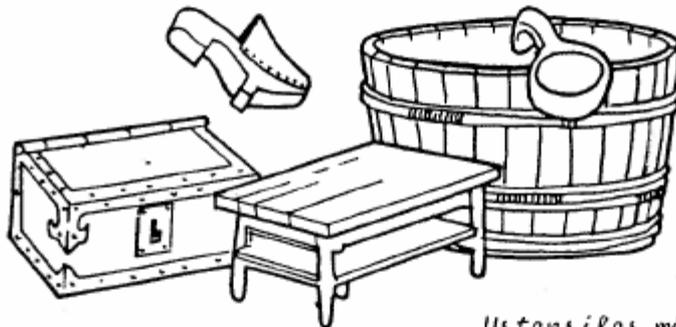
Quand aux femmes, elles s'habillent d'une longue tunique parfois sans manches.

L'hiver un long manteau complète le costume.

Le commerce et l'artisanat, ces deux moteurs de la civilisation s'étendent dans de nombreux domaines.

C'est ainsi que les CELTES, habiles dans le travail du bois se transforment en artisans.

Les menuisiers, les tonneliers, les fabricants d'ustensiles ménagers ou nécessaires à la vie courante tels que les sabotiers, s'installent dans les villages.

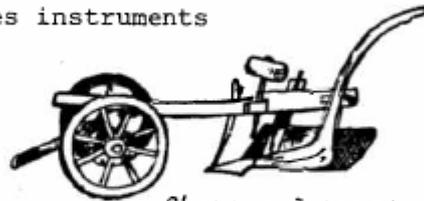


Ustensiles ménagers

On commence à fabriquer des chars.

La charrue à roues remplace peu à peu l'araire de bois.

La faux fait son apparition ainsi que la faucille. Tous ces instruments facilitent le travail des cultivateurs et leur permettent de mieux procéder aux moissons et à la fenaison.



Charrue à roues

L'adoucissement progressif du climat permet aux SEQUANES, de se livrer à la culture de la vigne qui, jusqu'alors réservée aux régions méditerranéennes commence à apparaître dans nos régions.



Paysan avec sa faux

La religion des Sequanais primitifs était une sorte de fétichisme. Ils avaient pour Dieux, les arbres, les pierres, le vent et les autres phénomènes de la nature.

Peu à peu, vers 600 av. J.C , à la suite d'une invasion des CIMBRES, les Gaulois, puisqu'il faut maintenant les appeler ainsi, acceptent une nouvelle religion, le *Druidisme*.

Les Druides à la fois prêtres, professeurs, juges, ont une pratique religieuse particulière.

Les Druides offrent des sacrifices aux Dieux.

Le sixième jour de la première lune de l'année, ils coupent le gui avec une faucille d'or et ils s'en suit de véritables agapes dans les villages.



RAHON à l'époque gauloise?

□ *Les temps gallo-romains.*

Vers les années 70 av.J.C, la relative tranquillité de part et d'autre de la Saône paraît gravement menacée.

Séquanes et *Eduens* étaient rivaux et leur rivalité amenait fréquemment des luttes armées.

Vaincus dans une de ces guerres, les *Séquanes* appellent au secours *ARIOVISTE* chef des tribus *Suèves* habitants au delà du Rhin. Les *Suèves* étaient avant tout des guerriers et surtout des pillards. Ils vivaient uniquement sur les peuples qu'il avaient vaincus et les soumettaient à de rudes épreuves.

Voilà les redoutables alliés que les *Séquanes* s'étaient choisis.

En 72 av.J.C, *ARIOVISTE* aidé des *Séquanes*, bat les *Eduens*.

Il s'établit alors en Séquanie, pays plus doux et plus fertile que sa Germanie natale.

Au bout de quelques temps il soumet les *Séquanes* en esclavage. Avec un tel voisinage, les ennemis d'hier (*Séquanes* et *Eduens*) se réconcilient et se rebellent. De farouches batailles s'engagent. Les alliés sont battus à *AVAGETOBRIA* (*Brie des Pesmes*).

ARIOVISTE ne connaît plus alors de limites dans ses exigences. Il se fait livrer le tiers des terres *Séquanes*. Il prend en otage les enfants des nobles et impose sa tyrannie sur le pays.

C'est à ce moment que pour secouer le joug *Suève*, les *VAINCUS* font appel aux *Romains* qui avaient pénétré en *GAULE* et possédaient un vaste territoire au Sud appelé *PROVINCIA* (*Provence*).

En 6 ans *Jules CESAR*, général Romain, profitant de la discorde qui règne chez les Gaulois, rejette *ARIOVISTE* et ses troupes au delà du Rhin et renvoie en même temps chez eux les *HELVETES* qui avaient saisi l'occasion pour envahir aussi le pays.

Jules CESAR soumet à sa loi une grande partie de la région.

Les ROMAINS, peuple conquérant, font alors connaissance avec les GAULOIS .

Jules CESAR en parlant de la Séquanie y situe les plus beaux champs de blé de la GAULE.

La charrue à roues faisait honte aux Romains qui ne connaissaient que l'araire de bois.



Charrue en bois des romains.

Les agriculteurs pratiquaient déjà à cette époque l'amendement qui consiste selon *PLINE l'ancien*, à engraisser la terre par la terre, cette dernière se nommant marne.

Après une période relativement calme, les Gaulois décident de secouer le joug Romain.

Ils forment alors des armées placées sous le commandement de *VERCINGETORIX* général Gaulois venu d'*ARVERNE* (Auvergne).

A la suite de leur victoire à *GERGOVIE*, les troupes Gauloises, remontent vers le Nord mais sont vaincues à *ALESIA* en 52 av.J.C.

VERCINGETORIX est emmené à Rome en esclavage .

Après la chute d'*ALESIA* qui marque définitivement l'asservissement de la GAULE, le pays Séquanais est encore un de ceux où les légions Romaines prennent leurs quartiers d'hiver sous le commandement de *LABIENNUS*.

Dès lors les Romains règnent en maîtres absolus pour cinq siècles en Gaule.

Après la conquête Romaine, notre région devient la
PROVINCE DE LA GRANDE SEQUANIE.

Le découpage administratif du territoire s'accompagne de la construction d'un véritable tissu routier.

Les voies romaines, le plus souvent droites, franchissent monts et vallées. Parfois des voies secondaires empruntent et complètent les anciens chemins Gaulois.

Parcourues en permanence par les chars des commerçants, les courriers des gouverneurs et les légions en marche, elles transforment et développent les communications.



Malgré l'abandon de leur entretien après le départ des romains, elles continueront de constituer l'essentiel de notre réseau jusqu'au XVII^e siècle.

Dans les campagnes, la terre, exploitée par les colons, reste la possession des grands propriétaires.

Au milieu du domaine, le maître occupe une demeure confortable appelée *VILLA*.

Près d'elle se groupent les hébergeages, les écuries et autres dépendances, ainsi que le logement des esclaves et des colons.

La plupart de nos villages ont pour origine une *VILLA* romaine dont il tire leur nom.

RAHON comme *CHAUSSIN*, après avoir été une forte bourgade gauloise, devint une ville importante sous l'impulsion des romains. Mr *ROUSSET* dans son dictionnaire des communes du Jura, écrit à propos de *RAHON*:

Son emplacement est jonché de tuileaux à rebords et de fondations d'édifices sur une longueur de 1500m et sur une largeur de 300m. A l'extrémité de ces ruines s'élevait un castellum (rempart) dont les murs avaient 2m50 d'épaisseur et les fondations 10m de profondeur.

Cette ville avait été surnommée la ville rouge (RUBRA), à cause de la couleur de son enceinte de briques.

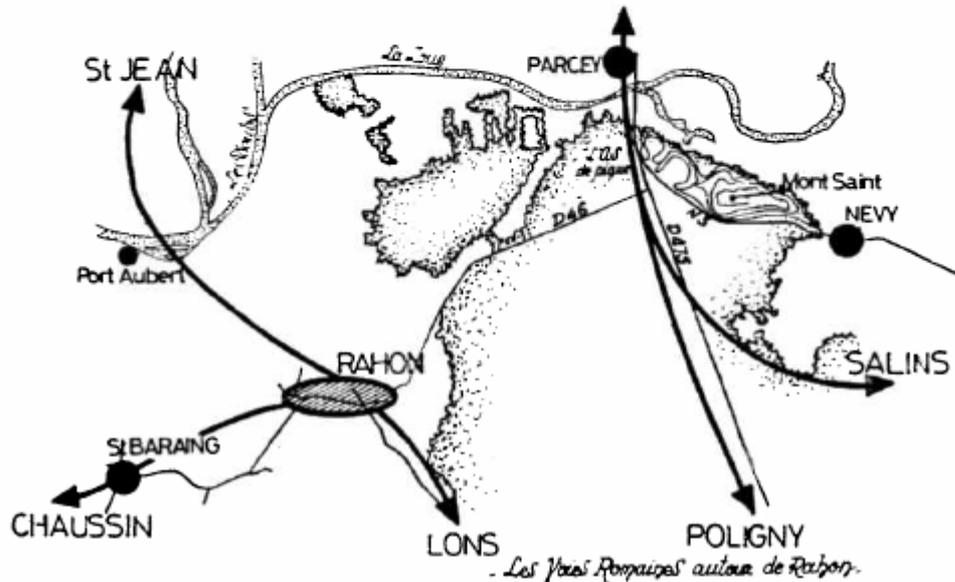
*Des ruines se trouvaient au *ROUBA* ou en *RUBRA*. (le cadastre donne un lieu appelé *ROUEAC* dans la partie Ouest du village) et jusqu'au Puits, au lieu qu'occupait le célèbre Port-Aubert.*

Les voies romaines qui traversaient alors RAHON, suffisent à nous prouver son importance de l'époque.

L'une de ces voies, connue sous le nom de "Chemin des Romains" ou "levée de César", allait de St Jean de Losne à Poligny par Tavaux, Molay, Seligney et Oussière.

Une autre allait de Dole à Lons en traversant Parcey.

Une troisième conduisait à Salins et une quatrième à Chausain en passant par St Baraing.



Une de ces voies passait donc à proximité du MONT CEINT, (Mont Saint sur la carte IGN) près de l'Hostellerie de l'As de Pique.

La première mention de ce site a été faite en 1853 par Désiré MONNIER. L'enceinte fut en partie détruite en 1883 lors de la construction de la ligne de chemin de fer Dole-Poligny, ou sur une largeur de 25m on découvrit de nombreuses poteries gauloises. Mr J. FEUVRIER, explore le site en 1904 et des fouilles y sont pratiquées en 1905.

"L'enceinte occupe la sommité boisée à gauche de la route nationale Paris-Genève, entre cette même route et la voie ferrée. La terrasse qui borde la vallée de la Loue, sur la rive gauche, présente des pentes parfois très raides entre Mt s/Vaudrey et Parcey sa hauteur varie de 12m à plus de 30m au dessus du niveau de la plaine. Les eaux du plateau en descendant vers la Loue, ont creusé cette terrasse, perpendiculairement à sa direction, de profonds sillons. Le Mont Ceint est délimité par ces derniers et forme un plateau isolé, dont les pentes à certains endroits ont servi de défense naturelle aux occupants.

.Son périmètre est de 650m. Le point B le plus élevé de cette émergence est à 20m au dessus du niveau de la plaine le point A à 15m. L'accès de l'enceinte par le front ABC encore difficile aujourd'hui par les escarpements qui y règnent, l'était encore davantage aux époques préhistoriques où la prairie en avant, basse et humide actuellement n'était qu'un marécage. En s'éloignant de A et de C vers le Sud, les pentes s'amortissent et la portion DKE possède une très faible altitude au-dessus de l'isthme qui le rattache du massif. C'est dans cette partie de la périphérie que le travail humain est venu compléter celui de la nature.....
L'entrée primitive de celle-ci est encore visible entre C et D. La coupure très nette entre E et K a été pratiquée pour l'exploitation forestière, il en va de même pour celle qui se voit dans le vallum du réduit.

Le grand et le petit vallum sont construits avec des matériaux provenant du voisinage: sable mélangé de cailloux roulés. Avec des éléments aussi peu stables, le vallum s'affaissait rapidement. Pour parer à cet inconvénient, les habitants du Mont Ceint le revêtirent d'une chape d'argile cuite sur toute sa surface.

Des fouilles ont démontré que l'argile crue avait été déposée par couches successives et que sa cuisson avait été opérée par combustion de bois placé dans les intervalles des couches. Aussi cette chape d'argile particulière et primitive 0,30 à 0,35 mm d'épaisseur reste friable car mal cuite, elle a donc été protégée par une couche supérieure de matériaux consistants de 0,30m d'épaisseur.

Les fouilles effectuées permettent de situer dans le temps l'époque de l'occupation de ce site..... Vers la pointe EST et dans le réduit à l'Ouest, on remarque de légères dépressions circulaires de 3 à 4m de diamètre, évidemment des fonds de cabanes.

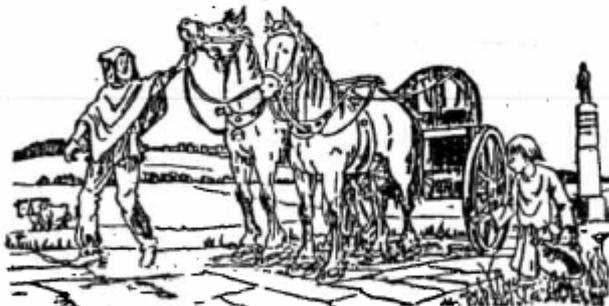
Ces restes découverts, proviennent d'un ancien village Gaulois établi sur le site occupé jusqu'à la fin de la période Gallo-romaine.

Les Gaulois adoptent peu à peu la manière de vivre et la langue des Romains.

C'est ainsi que petit à petit le Latin remplace le Celte (plus tard par corruption populaire cette langue se transformera pour donner le français).

Sur le plan religieux, souvent les survivances gauloises s'identifient aux divinités romaines.

Généralement des statuettes représentant des personnages mythiques sont mises à jour à proximité des sources (exemple les sources de la seine, dont les statues sont conservées au Musée de DIJON).



Les Gallo-romains ne connaissaient pas le collier d'épaule. Le cheval était attelé à l'aide d'une sangle attachée à un joug. Il ne pouvait pas tirer de lourdes charges.



□ *Le christianisme*

Sur la fin du II^e siècle de notre ère, une nouvelle religion venue d'Orient, pénètre en Franche-Comté, puis se répand à travers toute la Gaule.

L'histoire nous enseigne que vers l'An 157, sous le règne d'ANTONIN LE PIEUX, une mission est chargée d'évangéliser la Gaule.

Cette mission composée de POTHIER le chef, d'IRENEE BENIGNE et ANDOCHE, remonte la vallée du Rhône en prêchant le long du parcours et arrive à Lyon.

POTHIER et IRENEE demeurent dans la capitale Gauloise tandis que FERREOL et FERGELUX disciples de celle qui deviendra *Ste IRENEE*, viennent évangéliser notre région.

Après leur martyr en 211, *St LIN* et *St GERMAIN*, leurs successeurs, continuent l'évangélisation.

C'est ainsi que le CHRISTIANISME apparaît vraisemblablement aux environs de 270 dans le finage.*

Les premiers chrétiens proclament l'existence d'un DIEU unique et refusent le Culte de l'Empereur.

Ils sont alors persécutés et pourchassés.

Les populations frappées par la conviction qui anime ces hommes qui préfèrent mourir en martyrs plutôt que de renier le CHRIST, se convertissent peu à peu au cours du III^e siècle.

En 313, l'Empereur se fait baptiser et alors la nouvelle religion est autorisée.

Elle gagne d'abord les agglomérations importantes pour, peu à peu toucher les cités les plus modestes.

* plaine alluvionnaire du Doubs entre Dole et la Bresse

□ Les invasions

Tandis que le désordre commence à régner sur l'Empire Romain, ébranlé par l'implantation du Christianisme et la faiblesse des Empereurs, les BARBARES encouragés par cette situation menacent nos frontières.

Dès le début du IVE siècle, des peuples entiers venus de Germanie, déferlent sur la Gaule et sèment la terreur et la désolation sur leur passage.

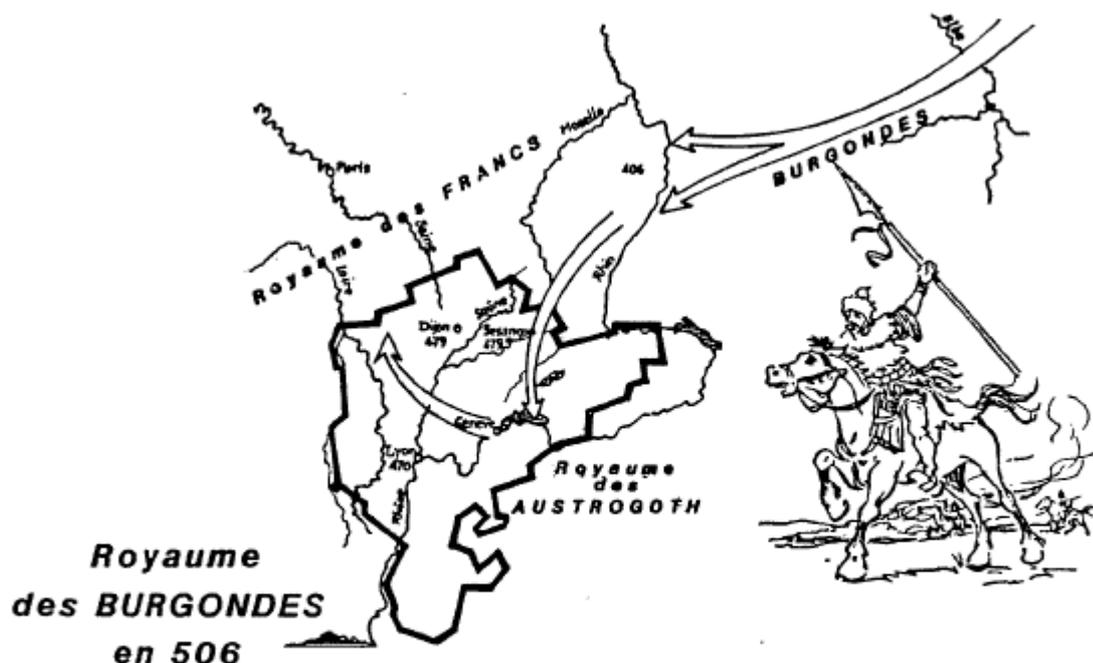
La fin du IVE siècle voit l'écroulement de l'Empire Romain.
La "PAIX ROMAINE" est finie
Pendant plus d'un siècle les Invasions succèdent aux invasions

Après les VANDALES, les ATTUARIENS, les SUEVES, les CHAMADES et les HUNS, arrive un peuple nouveau; les BURGONDES.

Tandis que les hordes sauvages ne font que passer, les BURGONDES venus des côtes de la Baltique s'installent dans notre région.

En 443, quatre vingt mille guerriers quittèrent le bassin du MAIN (Allemagne) pour venir s'installer entre le Lac Léman et la Haute Durance.

Ils fondent alors le ROYAUME DE BURGUNDIA qui deviendra par la suite LA BOURGOGNE.



Les historiens décrivent les BURGONDES comme de grands diables de 7 pieds de haut (plus de 2m) qui se gavent d'ail et se frottent les cheveux avec du beurre.

Ayant fait preuve de non-belligérance, les BURGONDES et leurs familles se partagent les terres avec les indigènes. En compensation ils les protègent contre l'oppression des agents des impôts et rejettent les autres occupants.

C'est alors que commence une nouvelle période de paix relative. GONDEBAUD Roi des BURGONDES, célèbre par la Loi Gombette, législation sage en ces temps barbares.

La LOI GOMBETTE.

Quiconque tue un homme libre, romain ou burgonde, ou un esclave royal d'origine barbare, devra mourir.

L'ancien droit de vengeance germanique, en cas de meurtre, n'est plus invoqué.

Quiconque aura tiré une épée longue ou courte et l'aura levée sur autrui sera passible de 12 sous d'amende, même s'il n'a pas frappé.

Le meurtre d'un esclave entraîne le dédomagement de son propriétaire: 30 sous d'or s'il n'était que gardeur de cochons, 50 s'il était forgeron, 77 s'il accompagnait son maître à la guerre et 200 quand il pratiquait l'art de l'orfèvrerie. Pour un oeil (d'esclave) crevé, pour un bras (d'esclave) tranché, le tarif est réduit de moitié mais reste dissuasif, compte tenu de la valeur du sous d'or.

La main de l'esclave sera coupée s'il a volontairement cassé une dent à un homme libre. 30 sous d'or de dédomagement à la femme libre qui a été tondue sur la voie publique par un homme libre, à moins que l'opération ne soit la conséquence d'une dispute à laquelle elle s'est mêlée: le juge alors ne peut rien pour elle.

Le mari doit acheter sa femme à ses futures beaux-parents en leur versant le Wittimon. À l'issue des nuits de noces il offre à l'épousée le Morgengabe, ou présent du matin. S'il l'abandonne, il est contraint de lui payer une somme égale au wittimon ou de la laisser, avec ses filles en possession de sa maison et de ses biens. Toute femme qui quitte son mari est étouffée dans la boue? Le divorce est prononcé à la demande exclusive du mari quand l'épouse l'a trompé, a usé de maléfices contre lui ou a violé sa sépulture.

Si quelqu'un pénètre de nuit dans une vigne portant fruit et s'il est tué par le gardien, nul n'est fondé à réclamation. Un voleur de charrue n'est pas seulement contraint de restitution, mais à livraison supplémentaire de deux boeufs équipés pour le labour. Rien n'est plus grave que le vol des dispensateurs d'énergie: esclaves, cheval, jument, boeuf ou vache. Il est puni de mort.

Si un burgonde ou un Romain ne possède pas de forêt, il pourra librement couper du bois parmi les arbres tombés et parmi ceux de la forêt qui ne portent pas de fruits; le propriétaire ne pourra pas les pourchasser.

Si un voyageur qui a légalement le droit à l'hébergement frappe à la porte d'un Burgonde et que celui-ci pour se soustraire à cette obligation, lui indique la maison d'un Romain, le Romain recevra une indemnité de la part du Burgonde.

GONDEBAUD donne CLOTILDE en mariage à CLOVIS chef des FRANCS, tribu germanique qui avait conquis la GAULE. Il est le fondateur, l'ouvrier incomparable dont le génie sait trouver la formule destinée à unir dans une collaboration féconde et étroite, la civilisation Gallo-romaine avec la vigueur barbare.

En 500 CLOVIS bat GONDEBAUD près de DIJON, mais ne l'écrase pas. Le ROI des BURGONDES prend AVITTIUS comme premier conseiller et parle une fois de plus de se convertir.

Son peuple ne devint Catholique qu'avec GONDEMAR son frère.

Après la bataille d'AUTUN en 534 remportée par les fils de CLOVIS, CLOTAIRE et CHILDEBERT, la BURGONDIE passe sous la domination des MEROVINGIENS.

La paix s'estompe à nouveau, la dynastie des MEROVINGIENS s'instaure en FRANCE et une période trouble règne alors sur tout le pays.

La BOURGOGNE soumise tour à tour aux Rois de NEUSTRIE ou d'AUSTRASIE ou indépendante, est l'objet de guerres, de massacres amenant famine, ruines et misères dans toute la province.



□ *Le Moyen age*

Malgré le désordre permanent qui règne en ces périodes d'invasions et de guerres, l'église s'organise et réussit à s'implanter. Elle représente désormais une puissance avec laquelle il faut compter.

C'est ainsi que sous l'impulsion de ses apôtres, se fondent de nombreux monastères, notamment celui du *Mont-Roland* près de *DOLE* pour la région qui nous préoccupe.

Les évêques sont souvent les chefs réels des cités, tandis que la plupart des campagnes relèvent des monastères.

C'est à cette époque que les hommes dans les villages ne peuvent plus supporter l'étouffement de l'environnement.

Les moines, les seigneurs, leurs proposent alors de défricher de nouveaux morceaux de forêt afin de gagner de nouvelles terres. Il s'en vont alors dans les bois munis de leurs cognées et se mettent aussitôt à l'ouvrage en abattant des arbres qui serviront à la communauté pour différentes utilisations.



A partir de cet instant, de nouvelles maisons, des églises, de nouveaux villages se créent. La construction de moulins le long des cours d'eau, favorisent aussi l'évolution de ces villages.

Même s'ils ne sont pas propriétaires, la possession du sol donne courage aux villageois.

A l'origine RAHON se présentait vraisemblablement sous la forme d'un petit village (issu de la villa romaine) établi partie en plaine, partie à flanc de coteau et entouré d'un vaste domaine.

Comme toutes les paroisses de la Comté, RAHON dépendait du diocèse de BESANCON.

Cependant avec le Haut Moyen-âge, correspond une longue période très sombre pour le pays.

Les villageois, devant les menaces constantes, érigent alors des défenses autour de leur village. Sous forme de palissades, de fossés, ils essaient du mieux qu'ils peuvent de se protéger des envahisseurs particulièrement des Sarrazins qui envahissent notre région et la ravage en 731. Après d'âpres combats et surtout sa victoire à POITIERS, Charles MARTEL, les repousse enfin du Royaume.

Ainsi débute l'ère CAROLINGIENNE. Bientôt, CHARLEMAGNE devenu empereur met les seigneurs au pas et rétabli la paix. C'est à ce moment qu'il érige la province de BOURGOGNE en Duché que son fils HUGUES prend en tutelle.

Le règne de CHARLEMAGNE se traduit par une période calme.

La prospérité, l'évolution des populations en sont les meilleurs témoignages.

Malheureusement ce répit ne dure que le temps de l'Empereur.

A partir de sa mort en 814, les luttes fratricides recommencent.

Ses fils se disputent et se partagent l'empire.



Avant sa mort il avait attribué à chacun de ses fils une partie de son Empire:

Les deux premiers étant morts, *Louis le PIEUX* lui succède. Il a trois fils: *LOTHAIRE*, *PEPIN roi d'Aquitaine* et *LOUIS le Germanique*.

Un quatrième fils *Charles le CHAUVÉ* naît d'un second mariage .Le roi partage à nouveau le Royaume.

C'est ainsi que la *BASSE BOURGOGNE* qui deviendra plus tard le *DUCHE*, revient à *Charles le CHAUVÉ*. Son beau-frère *Charles le JUSTICIER*, chef valeureux, est fait *DUC de BOURGOGNE* par son peuple.

Isolé le Roi demeure impuissant à rétablir l'ordre. Il fait souvent appel à de puissants Seigneurs accompagnés d'hommes d'armes pour combattre les rebelles et rétablir l'ordre. En échange des services rendus il leur donne des terres, puis leur permet dès 877 de les transmettre après eux à leurs enfants.

Les fils deviennent alors les héritiers directs.

C'est la *LOT SALIQUE*.

Ce sera la bagarre à nouveau.

En 840 *Louis le PIEUX* meurt.

En 842 *Louis le GERMANIQUE* et *CHARLES LE CHAUVÉ* font alliance à *STRASBOURG* et imposent à *LOTHAIRE* le *TRAITE DE VERDUN* en 843.

C'est ainsi que *LOTHAIRE* devient le maître de l'*AUSTRASIE*, la *PROVENCE*, l'*ITALIE* et la *BOURGOGNE*.

Tous ces princes sont incapables de contrôler les querelles intestines qui mettent en jeu la sécurité de leurs sujets, ce qui permet en outre aux hordes de *HUNS* commandés par *ATTILA*, de dévaster la région en 936 et à nouveau en 937.

Devant cette carence de leurs gouvernants, les habitants se voient dans l'obligation d'organiser eux-mêmes leur défense. c'est ainsi que les vassaux prennent souvent la direction des opérations afin d'assurer leur domination sur une plus grande étendue de territoire. Par exemple en 952 le Comte de *MACON* devient Prince de *BESANCON* et Comte de *BOURGOGNE*.



• La Féodalité

En 987, à l'avènement d'Hugues CAPET, la France vivait sous un régime d'institutions et de coutumes qu'on appelait *Féodalité*.

La *Féodalité* a tiré son origine de l'état d'insécurité créé par les invasions normandes. Elle reposait sur la recommandation qui liait l'un à l'autre le Vassal et le Seigneur.

Tout Seigneur petit ou grand était souverain dans son état; rendait justice, levait les impôts, faisait la guerre.

Les paysans se divisaient alors en deux catégories principales: les "serfs" dont la condition était très dure et les paysans libres ou "vilains" un peu moins malheureux.

Mais tous étaient soumis à de lourdes charges.

Soudés autour de leur curé bien plus qu'autour du Seigneur, les villageois organisent les veilles, gardes et battues aux loups et autres prédateurs.

C'est alors que l'on constate l'existence de RAHON.

Tétrade de RAHON figurait déjà à cette époque avec Amédée de NAVILLY et Guy de VERCUN au nombre des vassaux de THIESAUD, Comte de CHALONS.

A cette époque, les gens du peuple sont chaque jour menacés dans leur existence. Aussi se tournent-ils vers les puissants Seigneurs et implorent leur protection. Ceux-ci leur accorderont en échange de redevances diverses telles que le CENS et la TAILLE en argent : le CHAMPART, partie des récoltes; les CORVEES, journées de travail à son profit et les BANALITES, sorte de location des installations communes que sont: le moulin à farine, le four, le pressoir etc....

Pour mieux se garder, ces communautés construisent des places fortes, mottes fortes et châteaux-forts.

Il est permis de supposer que c'est à cette époque que fut construit le Château de RAHON.

Seigneurie, la terre de RAHON, relevait directement du Comté de Bourgogne.

En étudiant "La description générale et particulière du Duché de Bourgogne" de Courtépée ou il est dit dans "les bailliages seigneuriaux dans le Dijonnais":

Marquisat de Chaussin

Ce bourg, autrefois considérable, a été brûlé trois fois....
Marquisat et bailliage rural dont la justice ressortit nuement au Parlement et comprend Chaussin, Anan, St.-Barnin, Beauvoisin, Servotta, Chalonge etc.....

Ce marquisat, enclavé dans la Franche-Comté, ou il forme comme une île, est borné à l'ouest par le Doubs qui porte bateau depuis Paney ??à Verdun; au nord-ouest par le finage de RAËON Portaubert, Gros Saulsoi; à l'est-sud par les hameaux de Paney Balaiseaux, les bois de Lonvic et les bois de Noir.

On se rend compte que nos voisins immédiats n'étaient pas à l'époque Franc-Comtois mais Bourguignons.

La vie dans les châteaux de l'époque n'était pas des plus agréable bien qu'elle fut meilleure que celle des manants.

Le seigneur est rude, souvent inculte, mais sa dame écoute les trucadours de passage qui égayaient un peu l'austérité des lieux.

Un monde de gens à gages ou à solde vit au château. Le chevalier à ses écuyers, ses hommes d'armes, ses gens d'écuries et aussi ses agents seigneuriaux qui rendent justice et lèvent les impôts. La dame a ses servantes et ses pages, elle commande aux cuisines, aux lingères, aux habilleuses. Tout le monde vit sur les produits du village. S'il y a disette, le château assure par la force ses approvisionnements. Le monde féodal vit et survit grâce au travail des villageois.

Aux époques de relative stabilité, le défrichement des forêts avait étendu la surface cultivable; mais les méthodes sont très arriérées. La terre est laissée en jachère, c'est à dire inexploitée un an sur trois. Pour travailler, le paysan se sert le plus souvent d'une bêche ou d'une houe, car acheter et nourrir un attelage de charrue dépasse souvent ses possibilités.

Le seul engrais utilisé est le fumier; les rendements sont faibles et irréguliers.

Quand la nourriture manque c'est LA FAMINE.

Des céréales (*blé, seigle, avoine*) quelques légumes (*fèves, choux, navets*) un peu d'élevage; souvent des porcs conduits à la glandée dans les bois; des moutons, des poules; constituent les seules subsistances possibles.



LA GLANDEE

Les porcs vivent à l'état sauvage (ils ressemblent à des sangliers) sur les terres "communales" qui entourent le village. En novembre, les paysans battent les branches des chênes pour faire tomber les glands dont les porcs sont friants.



PAYSAN

Malgré tout quelques progrès techniques apparaissent. Jusqu'alors l'attelage antique utilisait le collier de gorge qui étranglait l'animal quand il tirait trop fort et limitait son utilisation. Les chevaux étaient placés de front de chaque côté du timon.

A partir du IXe siècle on utilise le collier d'épaules.



SCENE DE LABOUR AVEC COLLIER
DE TRACTION

Celui-ci permet au cheval de fournir le maximum d'efforts sans être étranglés.

Jambes et pieds nus l'été, portant sabots de bois l'hiver, les habitants fabriquent eux-mêmes leurs vêtements de toile grossière. Pendant la mauvaise saison ils portent un maigre manteau de laine. Sur la tête des bonnets et des cagoules en toile de sac.

Pourtant les femmes s'arrangent pour avoir, les jours de fêtes, des coiffes coquettes et de la fantaisie dans les robes. Elles prennent le temps l'hiver de fabriquer pour les enfants des vêtements robustes qui les protègent du froid.

L'habitat s'améliore un peu mais ce n'est pas encore le confort. Chaque famille construit elle-même sa maison.

On fait sécher l'argile ou on mélange du mortier avec de la paille hachée (torchis) que l'on intercale avec des lattes de bois pour monter les murs.

Le toit est en chaume.

Le papier huilé sert de vitres à des fenêtres étroites. Pas ou peu de cheminée; un trou dans le toit sert le plus souvent à évacuer la fumée. Il n'y a pas d'éclairage en dehors des lueurs de l'âtre.

Lits, table, bancs, coffres pour la nourriture et les vêtements constituent les seuls biens de ces pauvres gens.

Quand à la nourriture, elle est constituée suivant les récoltes, de pain de seigle, de bouillie d'avoine, principalement de choux, de lard salé, d'oeufs et de légumes quand les récoltes sont bonnes.

Pourtant la vie au village n'est pas toujours triste car si on y partage les peines, on partage aussi les joies.

Les récoltes; les fêtes des Saints, les mariages sont autant d'occasions pour organiser de folles réjouissances.

C'est alors que tout le village se réunit.

Cornemuseux, vielleux et chanteurs animent les ripailles. Les conteurs font recette. Jeux de toute sortes s'organisent spontanément. C'est une manière d'oublier pendant quelque temps les vicissitudes de l'époque.



Le ferrage des chevaux représente à cette époque un réel progrès. Il permet d'utiliser les animaux plus longtemps et d'obtenir d'eux un effort plus grand. Les forgerons fabriquent aussi des cercles pour les voitures et les tonneaux ainsi que des roues de charrettes. Ces artisans façonnent aussi des outils aratoires ainsi que des socs de charrues.

Mais pendant que les conditions de vie des paysans et des habitants des villes s'améliorent peu à peu, l'histoire suit son cours.

C'est ainsi qu'en 995 Othon Guillaume devient le premier Comte héréditaire de Franche-Comté.

1144, *Beatrix*, petite-fille d'Othon épouse l'empereur d'Allemagne *Frédéric BARBEROUSSE*. L'ancienne *Séquanie* devient ainsi propriété de l'Empereur d'Allemagne.

En 1185 le second fils de *Frédéric BARBEROUSSE*, *OTHON 1er*, hérite de la Franche-Comté ou "*Terre de BOURGOGNE en empire*".

OTHON 1er eu plusieurs enfants dont une fille *BEATRIX II* qui épousa *OTHON Duc de Méranie*, état de l'Empire d'Allemagne.

Cette alliance déplut aux Franchs-Comtois qui en profitèrent pour se rebeller et une guerre civile commença.

Les seigneurs Franchs-Comtois furent soutenus par *ETIENNE II Prince de Bourgogne*, *Jean de CHALON*, son fils, *Henri de VIENNE* et d'autres puissants seigneurs appuyés par le Duc de BOURGOGNE.

Le Comté est alors mis à feu et à sang. En 1227, le Comte de CHAMPAGNE *THIBAUT IV*, auxiliaire d'*OTHON IV de Méranie*, s'empare et devient maître de la Comté.

La guerre fratricide se termine par le mariage en 1236 d'*ALIX* fils d'*OTHON* et de *BEATRIX*, avec *HUGUES DE CHALON*, fils de *Jean de CHALON* le grand humaniste.

Auparavant, en Novembre 1233, *Jean de CHALON (l'antique)* par une chartre, déclare qu'*Etienne de BOURGOGNE*, son père, lui avait relâché tout ce qu'il possédait en aval de *VILLERS-ROBERT* et d'*ARBOIS*, sous la réserve des fiefs des Seigneurs de *CHAUSSIN*, *PAGNY* et de *RAHON*.

En 1257, *Mathée de CHAUSSIN*, Sire de *RAHON* et de *LONGWY*, fait hommage de la SEIGNEURIE DE *RAHON* à *Hugues de CHALON*, Comte de BOURGOGNE ainsi qu'à son épouse la Comtesse *ALIX*.

A la mort d'*Hugues*, *ALIX* se voit menacée par un ennemi puissant: *HUGUES IV de BOURGOGNE*. Celui-ci prétendait faire de la Comté une annexe de son état, ce qui ne fut pas du goût des Comtois. Une autre guerre fratricide et encore plus meurtrière dévasta à nouveau le pays de 1267 à 1270.



En 1280, le même Mathée de CHAUSSIN reprend à OTHON V son château de RAHON et ses dépendances et accorde aux bourgeois de RAHON, une chartre de franchise à peu près semblable à celle octroyée à CHAUSSIN.

"Le seigneur avait sur ses sujets la justice entière, l'impôt des quatre cens, le cens des toises de maisons, des redevances en argent et en grain et des corvées.

Les habitants étaient tenus de faucher, faner, charroyer et entasser toute l'herbe qui se récoltait dans le grand pré du Seigneur le long de la rivière l'Orain.

Les manoeuvres étaient obligés de : <porter les lettres aux seigneurs de Pagny, Conliège et autre lieux> les bourgeois fournissaient quatre hommes pour les paniers de raisin que devait au seigneur le dimanche avant la St Michel, le commandeur du Remple-lez-Dole.

Chaque nouveau marié était tenu d'offrir au château, deux poules le jour des noces <avec le ménestrier jouant de son instrument>. De plus les seigneurs de RAHON avaient le droit <dans le Doubs ou ce qui en dépendait, d'y faire pescher et chercher de l'or d'arabie>".

Vivre pour le paysan d'alors, c'est d'abord subsister, lutter contre la faim et le froid, la maladie et aussi se défendre contre les seigneurs et les bandits de grand chemin.

A cette époque le même calendrier régit la vie de tout le village les moissons, les fenaisons, les plantations, mobilisent tous les villageois à dates fixes.

Quand il fallait mesurer le temps pour les besoins domestiques ils avaient recours à des moyens divers: sabliers et chandelles. (la nuit se divisait en trois chandelles)

Le villageois du moyen-âge se réveillait au son de la cloche de l'église ou de la chapelle et très tôt le matin, souvent avant le jour, pour que; toilette et prières faites, il puisse avant l'aube commencer sa journée d'activités.

Sitot éveillé, le paysan se signait de trois signes de croix, et priait. Puis il s'habillait en suivant un ordre immuable:

"Au matin quand vous vous levez, premièrement vêtez votre chemise, chaussez vos braies, vêtez votre blanquet ou votre futaine (sorte de gilet), affublez votre chaperon, chaussez vos chausses (bas), chaussez vos souliers, puis vêtez vos autres robes (vêtements) et ceignez votre courroie (ceinture) et la vez vos mains, vos doigts, vos ongles, votre visage".

Il n'était alors procédé à la toilette qu'une fois les vêtements mis et seulement les parties du corps visibles c'est à dire la figure et les mains qui étaient nettoyés à l'eau.

L'habillement des gens modestes de l'époque est assez méconnu mais à peu évolué par rapport au début du moyen-âge. Les inventaires (*écrits*) mentionnent seulement des pièces de vêtements souvent qualifiées de "*cheftives*" vu leur mauvais état ou la modestie du tissu.

Pas de soie, mais du chanvre ou du coton, au mieux de la laine, tout cela filer ou tisser à la maison.



PAYSANNE FILANT SA QUENOUILLE

Les doublures comportent aussi de la fourrure car les hivers sont rudes: peaux de lapin, de chats, de renards parfois de moutons.

Les formes des costumes restent fidèles aux traditions médiévales: Dans les chemins de campagne on rencontre les hommes en chemise et braies ou bien avec des chausses séparées qu'ils se rabattent sur les genoux pour avoir moins chaud à la moisson.

S'il fait froid, le peuple disparaît sous les manteaux à capuchons hérités des gaulois.

Contre le soleil ou les intempéries périeures, les coiffures sont variées: chapeaux de paille ou en feutre selon la saison, chaperon ou bonnet de laine.

On est chaussé de sabots que complètent les "*ganaches*" des tibias. Tout cela pro tège plus ou moins des intempéries et du mauvais état des chemins.

Quand à la nourriture elle reste à dominante végétale chez les petites gens.

Les jardins et les champs fournissent outre les légumes secs: pois, fèves, lentilles, vesces (*graines peu prisées de nos jours*), d'autres sortes comme les navets, les choux, les raves.

Elle se complète davantage qu'on ne le croirait par de la viande que l'on distribue même aux corvéables. Cependant sa consommation augmente avec la richesse de chacun.

Le mouton et la vache, mobilisés pour le trait et la production de lait, sont longtemps épargnés. Lorsque la viande est utilisée elle est découpée en morceaux pour la grillade (*charbonnée*),

pour les brochettes (*astereaux*), pour les rôtis ou les plats bouillis en sauce.

Les fromages de *gaaing*, le fromage blanc dit de crème, servent à faire des *flaous*, c'est à dire des sortes de flan.

Les rendements agricoles étaient faibles. D'autre part les paysans étaient écrasés de charges de toute sorte. Gabelle, taille, corvées, etc..., étaient leur lot quotidien.

Leur existence, faite de privations, était rendue plus pénible par d'autres fléaux: en plus des guerres que ce livraient les seigneurs, des bandits pillaient les villages abandonnant ceux-ci couverts de ruines et les champs ravaqués.

Les famines revenaient très souvent; celles-ci les amenaient à dévorer des racines et aussi des bêtes crevées.

Mais, la possession du sol donne courage aux paysans qui se désignent un chef qui prend, dans les cas graves des décisions admises et acceptées par tous.

Peu à peu, pour augmenter la surface cultivable, on grignote sur la forêt.

"Bûcherons et forgerons valent mieux que laboureurs"

Ce dicton n'était pas valable partout et, s'il n'y avait eu que des bûcherons???

Les bûcherons armés de haches pour géants, abattent les grands arbres et ouvrent dans la forêt les "*essarts*" ces champs nouveaux gagnés pour la culture qu'aussitôt tous les habitants mettent en culture.

Le village parvient alors à se suffire à lui-même.

On plante le lin, le chanvre pour pouvoir tisser les vêtements ou confectionner des cordages utiles pour les attelages.

La maison paysanne de l'époque est peu décrite, mal représentée. Seules des miniatures peuvent nous en donner une idée. Il est malgré tout possible d'imaginer les demeures paysannes à la lumière des gravures récentes, voir sur des modèles de ferme encore debout, les plus modestes et rustiques.



Essarts: anciennes terres en fâchères.

On construit suivant la région, avec des matériaux variés; pisé dans un cadre de colombages en Bresse ou, comme dans d'autres régions on ne préfère la brique ou tout simplement le torchis dans les colombages.

Pour la couverture, le chaume reste le plus accessible pour notre région alors qu'en Bourgogne la lave est utilisée.

Ces pauvres chaumières n'ont pour ouverture que la porte et une petite fenêtre, sans vitres, fermées par des volets. Le sol de la maison est en terre battue.

Une seule pièce dans cette demeure. On y mange, on y dort. Quand un étable n'a pas été construite à côté de la maison, le bétail partage celle-ci avec les gens, séparé des hommes par une simple barrière.

Le mobilier est rudimentaire. Toute la famille dort sur la même paille étendue sur des planches. On pétrit et conserve le pain dans une huche. Un coffre renferme les vêtements de tous les occupants. Ce coffre est emmené avec soi quand l'ennemi vous oblige à quitter précipitamment le village. La table est un plateau fait de planches brutes posées sur des tréteaux. Des bancs, de grossiers escabeaux, des bottes de paille servent de sièges.

Toute la maisonnée mange dans le plat car il n'y a pas souvent d'écuelles même en bois. Quelque fois celles-ci sont remplacées par des creux pratiqués dans le plateau de la table. On se sert de son couteau et de sa cuillère de bois.



Le mobilier apparaît dans les inventaires comme simple et réduit: quelques petits coffres et quelques outils et ustensiles comme des poêles, serpes, bancs, des écuelles de bois, une "casse" (ce mot est encore utilisé de nos jours par les anciens), un saloir, éventuellement une maie.

Ne connaissant pas avec exactitude ce qui correspond aux biens des paysans de l'époque, on peut en toute logique se référer à un inventaire dressé à la suite d'un décès au Grand Servigny, près de St Christophe en Bresse:

"Le Petit Ber a laissé un peu de bétail : deux vaches, une génisse, un jeune porc, une truie et deux "laitans"

laitans: jeunes porcs tétant encore.

En outre, quelques pièces de literie : quatre draps, une couverture d'étoupe, un coussin de "bouffe d'avenne" et de modestes vêtements : deux cottes, deux paires de caleçons.

Le mobilier est fort simple : trois petits coffres et quelques outils et ustensiles : poêle "fessour" serpe, deux "bainchos pour seoir sus", des écuelles de bois, une "poicha".

Les provisions alimentaires se réduisent à quelques gerbes de seigle, de froment et d'avoine.

La moitié qui revient au Duc ne peut-être rachetée par la veuve, trop pauvre.

Reprenons le cours de l'histoire.

En cette même année 1280, Mathée de CHAUSSIN, fait hommage de RAHON au Comte OTHON V comte de BOURGOGNE.

Quatorze ans plus tard c'est à dire en 1294, Jean de CHAUSSIN sire de LONGWY, fils de MATHEE recueille RAHON dans la succession de son père. (à signaler que cette terre lui appartenait déjà, OTHON Comte de BOURGOGNE avait fait déclaration à Philippe le BEL ROI de FRANCE)

JEAN sire de RAHON, ne se contente pas de signer en 1314 le TRAITE DE LIGUE DES SEIGNEURS DE BOURGOGNE et de CHAMPAGNE contre le ROI Philippe le Bel, il est le premier à pousser le cri de guerre et "à courir en armes" sur les terres du domaine, semant partout la dévastation et la mort.

Peu importait alors au seigneur que tout soit dévasté, seul comptait son bon plaisir.

Son fils Mathée II de LONGWY, écuyer du Duc, Sire de RAHON, épouse en 1324, Alix de Vienne, fille d'Hugues de Vienne, Sire de Pymont et de Marguerite de Ruffey dame de Montmorot.



Le village est en liesse, car ce mariage amène de nombreux visiteurs et curieux. La joie règne, tous les habitants profitent des largesses du seigneur qui, à cette occasion, leur distribue vivres, boissons et argent. Il s'en suit alors une grande fête.

Cette union permet à *Mathée II* de recevoir alors en apanage, *RAHON, PORT-AUBERT, PARCEY et MOLAY*.

Tous les seigneurs des environs et d'alliance, des parents, assistèrent à la cérémonie. Entre autre *Thiébaude de Beauvoir, Henri de St Aubin, Guillaume prieur de l'abbaye de Septfontaine*, et bien d'autres encore.

Toutes ces liesse permettent aux habitants d'oublier un peu leurs misères mais ne les empêche pas de changer souvent de maître et de province .

C'est ainsi qu'en 1318, *Jeanne Iere*, fille d'*Hugues de Chalon*, épouse le ROI de FRANCE *Philippe le Long*.

Le mariage de sa fille *Jeanne II* avec *EUDES IV* Duc de Bourgogne, amène la réunion du CONTE et du DUCHE de BOURGOGNE, qui étaient séparés depuis 500 ans.

De ce fait, *RAHON*, appartenant à la Maison de *CHALON*, retourne à la BOURGOGNE.

En 1361, à la mort de son petit-fils, *Philippe de Rouvres*, Duc de Bourgogne, *Jean le BON Roi de France*, incorpore le Duché de Bourgogne à la France, tardis que le Comté retourne à la *Comtesse de Flandres, MARGUERITE*.

LES RAHONNAIS REDEVIENNENT COMTOIS.

La petite fille de *Marguerite* épouse en 1365 *Philippe le HARDI* Duc de Bourgogne. Le Duché de Bourgogne et le Comté se trouvent à nouveau réunis.

En 1364, le Comté entre à nouveau dans les domaines de *Marguerite de Flandres*, qui doit hommage à l'Empereur Germanique.

Pour la 1ere fois, en 1366, apparait le nom de *FRANCHE-COMTE*.

En une cinquantaine d'années *RAHON* avait donc changé de province de tutelle cinq fois, mais il restait français.

La famille de *RAHON* apparentée aux *CHALON* et toujours alliée aux *LONGWY* entre à nouveau dans l'histoire.

HENRI de LONGWY, sire de RAHON fils de *MATHEE II*, devient principal médiateur d'un traité que signe le 23 Aout 1369, *Jean de NEUFCHATEL* seigneur de *Vaillafons le Neuf*, avec les gens de *Philippe le Hardi* Duc de Bourgogne.

Par ce traité, le Sire de Blamont, Ancel de Salins et Jacques de Thoraïse, conviennent avec le conseil de Bourgogne, que, Jean de Neufchatel, retenu prisonnier par le Prince et tous ceux qui étaient avec lui à la bataille de Briams, ne pourraient jamais rien réclamer au Roi de FRANCE, au Duc Philippe le Hardi, ni au Comte de Tancarville, pour "gaiges, pertes, dommages, rançons en retour de chevalx ou autrement, ni pour accords et compositions faites pour le Roi JEAN"

Jean et Henri de NEUFCHATEL ratifièrent ce traité à condition que JEAN serait immédiatement mis en liberté et dégagé du serment qu'il avait prêté comme prisonnier et pour garantir l'exécution de ses promesses il fut stipulé que jusqu'à leur entier accomplissement HENRI sire de RAHON tiendrait en otage à DIJON avec trois gentilshommes et six chevaux. Jean de Salins, sire de Poupet, Poincard de Nozeroy sire de Villers-Robert et Etienne d'Oiselay, avec chacun, deux gentilshommes et quatre chevaux.

Jean de Neufchatel recouvra la liberté mais il ne tarda pas à succomber sous le poids des chagrins.

Sa veuve, Jeanne de Faucogney, s'allia avec Henri de RAHON et lui porta en dot une fortune considérable.

Jean de LONGWY, fils d'Henri, épouse Henriette de VERGY fille de Guillaume de VERGY et de Jeanne de MONTBELIARD le 30 Juin 1379. Il mourut avant son père et fut inhumé dans l'église de DAMPARIS.

Henri de RAHON fit rédiger son testament au château de GEVRY le 20 Décembre 1390. Dans ce testament il stipulait en outre, vouloir être inhumé dans l'église des CORDELIERS de DOLE. De plus il dotait magnifiquement sa chapelle de RAHON dans laquelle il demandait que soient célébrées quatre messes par semaine. Il donnait un "meix" pour construire une maison destinée à son chapelain et fondait son "anniversaire" à RAHON. En outre il fait des legs importants à Guyot de RAHON son "norrit", à Odot, bâtard de RAHON ainsi qu'à tout son personnel. Il institue pour héritier universel, Mathée de LONGWY, son petit-fils avec défense de lui donner un tuteur, voulant que les affaires de ce jeune seigneur fussent régies par Guillaume de Rihal, assisté d'un conseil dont fait partie Jacques de Vienne, seigneur de Longwy Guillaume de Vienne et Gérard de Bourbon.

Ce testament est officialisé à BESANCON le 20 Juin 1396.

Sous le règne des GRANDS DUCS, le noyau du domaine demeure la BOURGOGNE, plus spécialement le DUCHE DE BOURGOGNE avec sa capitale DIJON.

Le territoire des Ducs de BOURGOGNE est vraiment double.

L'histoire a séparé la COMTE Impériale tournée vers l'Allemagne et le DUCHE Français orienté vers PARIS.

La COMTE, réunie au temps de Philippe le HARDI possède sa propre administration. Elle compte alors 2 Baillages.

BAILLAGE AMONT centré sur VESOUL

BAILLAGE AVAL sur POLIGNY

Philippe le HARDI empute le BAILLAGE AVAL pour créer en 1442, le BAILLAGE DE DOLE auquel RAHON appartiendra.

Le 27 Avril 1396, Mathée de LONGWY, sire de RAHON, fils de Jean épouse à DIJON, Bonne, fille de Guillaume de la TREMOILLE, chevalier, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy maréchal de BOURGOGNE.

Le mariage a lieu en présence de Jean de Vergy, d'Oudard de Chazeron chevaliers, de Jean de Saulx et d'une foule d'autres seigneurs.

MATHEE III assure pour dot la moitié de tous les biens qu'il recueillait dans la succession d'Henry de Longwy sire de RAHON son aïeul.

De ce mariage naissent deux enfants: Olivier et Jean:

Olivier de Longwy, seigneur de FONTAINE-FRANCAISE et de RAHON épouse le 16 Novembre 1433, Claude fille de Guillaume de Villersexel et de Charlotte de Nevers. Il reçoit pour la dot de son épouse, la Seigneurie de CLAIRVAUX et une créance de 3000 écus d'or assignée sur le château de MONTFORT en AUXOIS.

7 JANVIER 1477: MORT DE CHARLES LE TEMERAIRE

C'en est fini du ROYAUME DE BOURGOGNE.

A peine sa victoire assurée sur son grand ennemi, LOUIS XI envahit la BOURGOGNE et la FRANCHE-COMTE.

Après avoir pénétré sur le territoire bourguignon, le ROI de FRANCE envoie des garnisons occuper DOLE, SALINS et d'autres villes du COMTE

Cette occupation est loin d'être acceptée par les seigneurs et les habitants.

C'est ainsi que, MARIE fille du Duc CHARLES, ayant épousé MAXIMILIEN d'AUTRICHE, celui-ci réclame les armes à la main la restitution de ces villes.

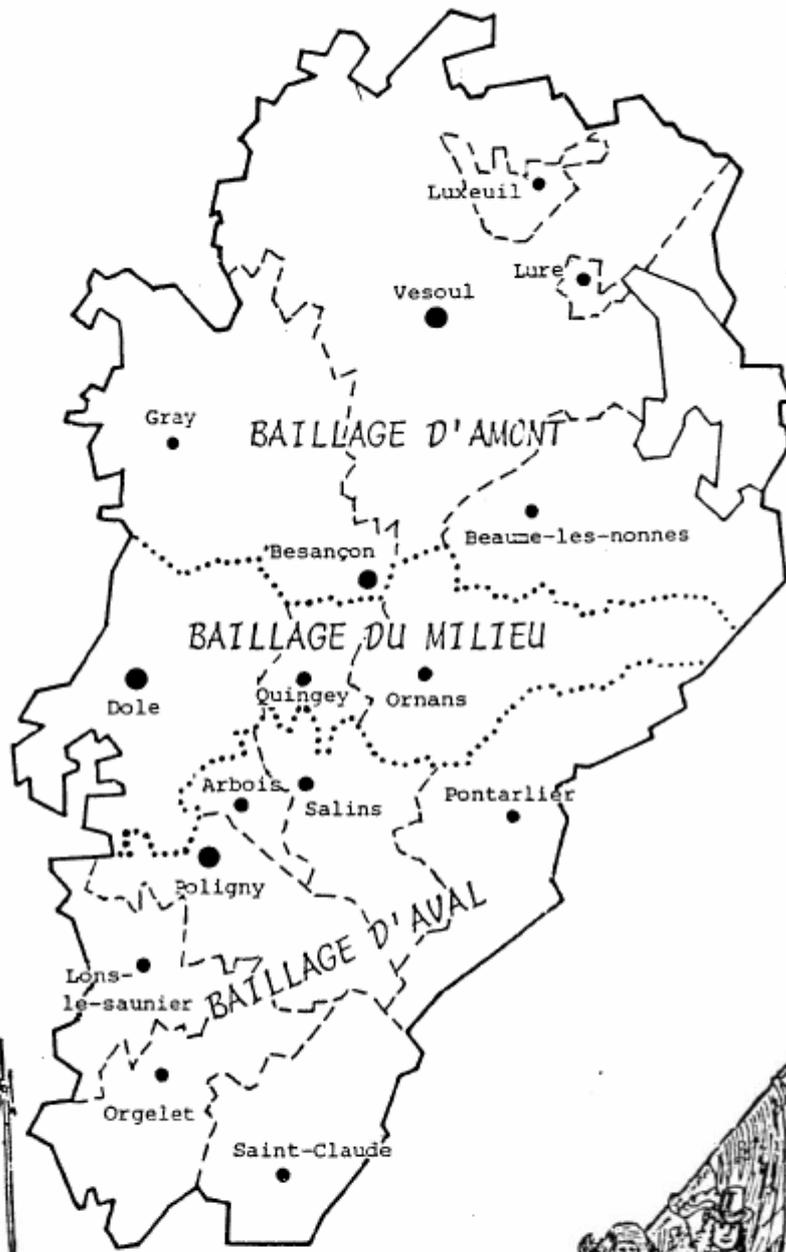
Profitant de l'occasion qui leur est offerte, les villes Franco-Comtoises se soulèvent et chassent les Français.

Les troupes de LOUIS XI résistent et saccagent la COMTE.

DOLE PARCEY et RAHON sont ravagées et mises à feu et à sang en 1479.

Entre-temps, Olivier de Longwy était mort sans postérité en 1463 laissant sa fortune aux enfants nés du mariage de Jean de Longwy son défunt frère. Les héritiers étaient: Gérard, Philippe, Jean, Etienne et Etiennette de Longwy.

Duché de Bourgogne



1482:TRAITE D'ARRAS.

LOUIS XI garde la BOURGOGNE mais cède la FRANCHE-COMTE à Marguerite d'AUTRICHE, fiancée du futur CHARLES VII.

Mai 1493:TRAITE DE SENLIS.

La FRANCHE-COMTE est rendue à Philippe le BEAU.

Philippe de LONGWY recueille la seigneurerie de RAHON dans la succession de son oncle.

Marié à Jeanne fille de Pierre de BAUFFREMONT, comte de CHARNY, il en eut cinq enfants. Jean, Antoine, Christophe, Etienne et Claude.

Antoine de LONGWY, chevalier, reçoit la terre de RAHON pour apanage et meurt sans postérité avant 1522.

1557, c'est la seconde moitié du règne de PHILIPPE II.

Des soldats allemands au de quatorze mille, repoussés de la Bresse à la suite d'une expédition infructueuse, se rejettent sur la FRANCHE-COMTE, pillent et rançonnent tout sur leur passage.

RAHON et les environs sont saccagés.

Le 29 Septembre de la même année, Joachim de RYE, seigneur de RAHON, meurt en son château pendant une de ses visites en inspection de la garnison.

1553:-Fin du règne de CHARLES QUINT.

La FRANCHE-COMTE devient ESPAGNOLE.

En 1565, une maladie pestilentielle cause d'affreux ravages dans toute la COMTE.

A DOLE, les trois quarts des habitants désertent la ville et parmi les personnes qui restent, sept cents succombent au fléau. RAHON n'est pas épargné; bon nombre de ses habitants sont touchés. L'étendue de cette maladie amène la disette voir la famine. Certaines cultures par manque de bras, restent en frichè ce qui occasionne une montée des prix des aliments due à la rareté.

C'est ainsi qu'en 1566, la cherté des grains est telle que, le bichet de blé, c'est à dire les douze mesures, ne se vend pas moins de 36 livres.

En 1567, la peste renouvelle ses ravages avant de cesser par recrudescence. Elle se signale d'une façon si violente que tous les villages en ressentent les effets.

Pour comble de malheur, en cette même année, le Duc d'ALBE avec ses troupes Espagnoles traverse le pays pour se rendre dans les PAYS-BAS. Il passe par la Franche-Comté où ses soldats se livrent à de graves désordres, tuant et saccageant tout sur leur passage.

1568; nouveau passage, cette fois par les troupes du PRINCE d'ORANGE qui venant au secours des protestants français, font comme leurs prédécesseurs.

En Mars 1570, les mercenaires SUISSES venant servir en FRANCE et descendant de PONTARLIER, traversent RAHON pour gagner la BOURGOGNE.

En ce temps, les armées ignorent la logistique, les régions traversées doivent fournir ravitaillement, logement et transport aux troupes. Inutile de dire que cela ne va pas sans excès et que la population souffre de ces passages hélas trop fréquents.

Ces troupes en mouvement jalonnent leurs itinéraires par des actes de cruauté, de pillage et de destruction.



Village Franc-Comtois mis à sac par les Suisses en 1570

Tous ces soldats bousculent et rançonnent les paysans sans hésiter à couper "la garguicette" à ceux qui osent protester.

En 1576, les soldats du Prince de CONDE, commettent des désordres en passant sur les frontières du pays pour rentrer en FRANCE.

La même année survient une fois encore la grande peste.

En 1577, une armée espagnole retournant dans son pays et une autre montant en FLANDRES passent par la FRANCHE-COMTE et à nouveau ravagent le pays.

En 1578, ce sont cette fois les français qui, passant par LONS le SAUNIER, s'emparent de St AMOUR et répandent la désolation dans les environs.

Le 8 Septembre 1582, c'est alors des bandes de protestants qui, pénétrant dans la COMTE par l'abbaye de DAMPARIS, ravagent tout sur leur passage TAVAUX et RAHON sont parmi les plus touchés.

Après avoir vaincu les espagnols à FONTAINE-FRANCAISE, l'armée d'HENRI IV se présente devant DOLE en 1595 pour y mettre le siège.

Plusieurs détachements de troupes françaises se répandent dans les environs et y sèment la terreur.

Un grand nombre de maisons de RAHON sont pillées puis brûlées malgré la présence au château d'une petite garnison dont les soldats font probablement les morts étant donné leur faible effectif.

Comme on le voit, la vie rurale d'alors n'était pas des plus calmes et les pauvres manants souffraient autant des hommes que des maladies et de la pénurie.

Le village de RAHON malgré la présence du château et de sa garnison vivait en permanence dans la peur et l'insécurité.

1610:-assassinat d'HENRI IV et avènement de LOUIS XIII.

Les guerres succèdent aux guerres. La FRANCE subit et particulièrement le peuple, le va et vient des troupes en marche avec tous les inconvénients que cela apporte.

Avant de conter les événements qui vont suivre, il nous faut alors parler du CHATEAU de RAHON.

Il n'en reste malheureusement aucun vestige digne de ce nom.

• Le château.



En ce qui concerne son allure générale et son importance, il nous faut hélas nous fier au seul document connu y faisant mention, qui est le livre de Mr. Rousset "Dictionnaire géographique des communes de Franche-Comté", car malheureusement il ne reste que des traces de son emplacement, tout ayant été détruit et les briques le constituant réutilisées par les habitants pour construire leurs demeures.

Voici ce qu'en dit Mr. ROUSSET:

- "Il était bâti sur une esplanade élevée dite LE CANTON DES CENT JOURNAUX, et se composait d'une basse-cour d'une surface d'un hectare, close de murailles de briques et d'un large fossé; à l'entrée de cette basse-cour était une tour de 6 m de côté, percée d'un portail voûté; sur le côté gauche régnait un grand corps de logis construit en briques de 22 m de longueur sur 13 m de largeur, servant de bûcher et de greniers et sur le côté droit un bâtiment semblable, servant d'écuries et de remises. Entre la basse-cour et le donjon était un large fossé qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Le donjon occupait le centre d'une cour carrée ayant 20 m de côté et bordée par une muraille en briques de 7 pieds d'épaisseur. Sur le côté droit de cette cour s'élevait un corps de logis servant de logement aux officiers du château. Les angles de la cour étaient défendus par quatre énormes tours de 15 m de côté. Leurs murs avaient 2,50 m d'épaisseur et étaient construits en briques avec des parements de belles pierres piquées. Les fossés d'enceinte avaient au moins 30 m de largeur et 8 m de profondeur. Leur berge intérieure était bordée par un rempart de terre ayant encore 20 m d'épaisseur et 6 m de hauteur.

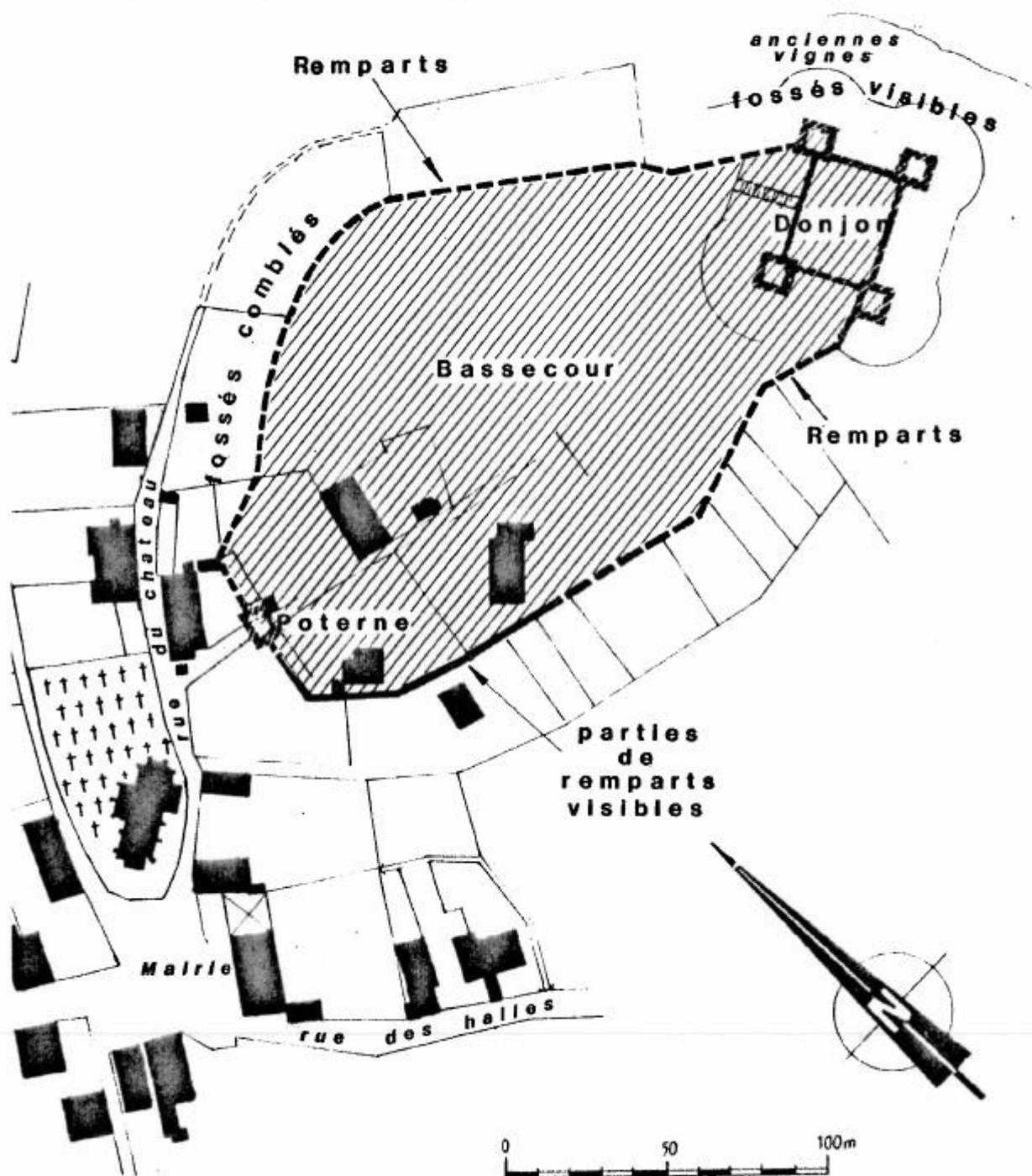
En consultant l'ancien cadastre et en le complétant par des observations faites sur le terrain, il est facile d'en situer avec exactitude son emplacement dans le village d'aujourd'hui (voir page suivante la projection sur l'actuel cadastre), et d'en imaginer l'allure générale en comparant la description ci-dessus et les constructions de l'époque encore existantes.

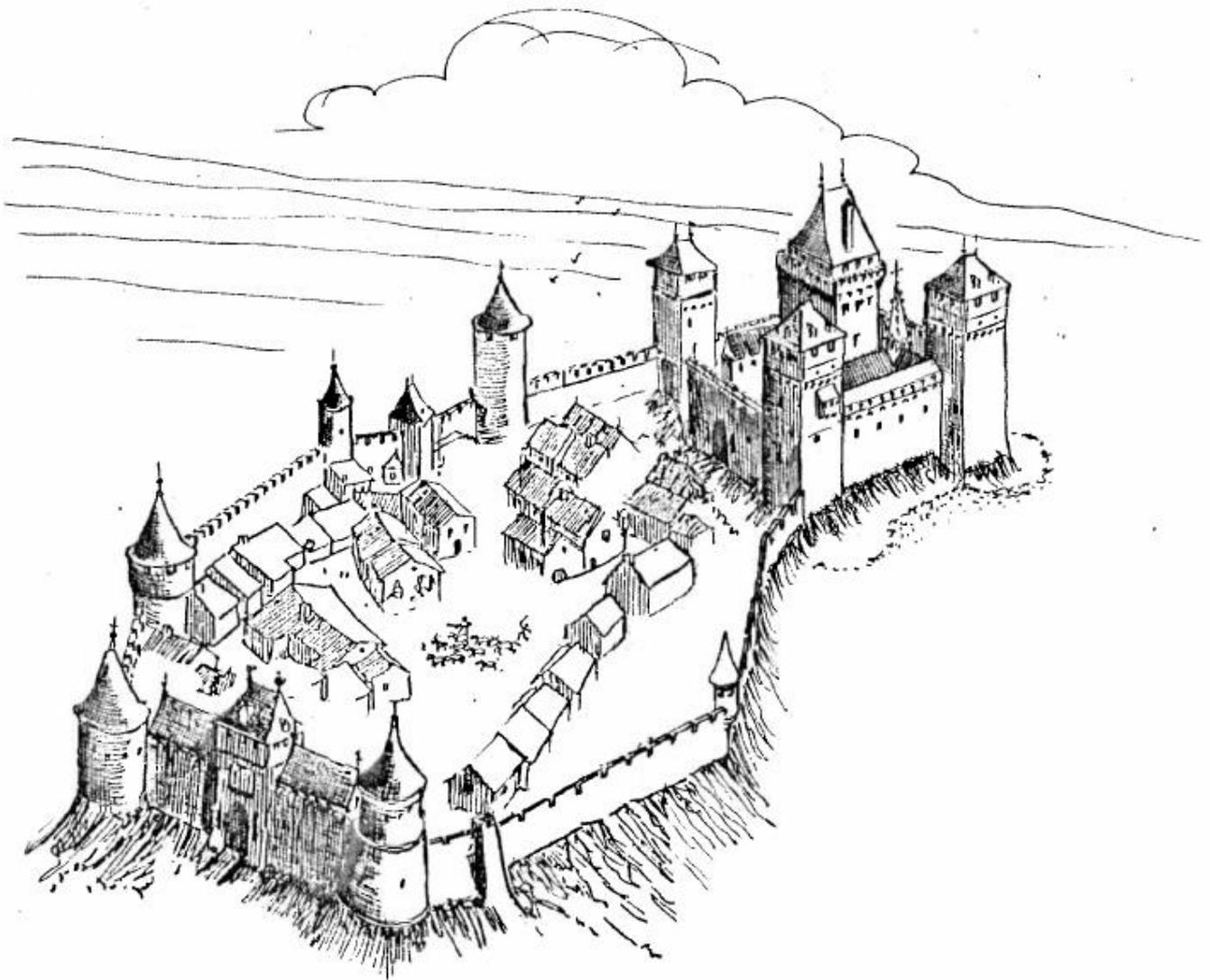
Les fossés secs, quoi qu'en partie comblés, sont encore apparents de nos jours, particulièrement la partie Nord-Est. Des vestiges du mur d'enceinte Sud sont encore visibles, principalement en automne ou la végétation est moins dense.

La Motte, sur laquelle était érigé le donjon, existe encore et près du groupe de lilas, de grosses pierres de taille ayant certainement appartenu au donjon sont encore visibles sur le sol.

le Chateau

Projection sur le cadastre actuel





*Le Château de Rabon
tel qu'il devait être
au XVII^e Siècle*



Refermons la paranthèse et reprenons le cours de l'histoire:

En 1635, le Cardinal de RICHELIEU ayant déclaré la guerre à l'ESPAGNE, une armée de 2000 hommes sous les ordres du Prince de CONDE, entre en Franche-Comté.

Il est bientôt rejoint et secondé par les farouches Suèdois du Duc de SAXE-WEIMAR.

Presque toutes les villes, à l'exception de BESANCON, SALINS, GRAY et DOLE sont prises, incendiées et pillées.

En 1638 la guerre entre le ROI D'ESPAGNE et le ROI DE FRANCE bat son plein.

Philippe IV d'ESPAGNE nommé Charles IV DUC de LORRAINE, Gouverneur de Franche-Comté.

Doué pourtant de talents militaires, Charles IV, compte plus de déboirs et de revers que de succès.

Le Duc de LONGUEVILLE commandant les troupes françaises, après avoir battu Charles IV à POLIGNY et VADANS, évite ARBOIS et, s'approchant du territoire de DOLE, s'empare de CHAUSSIN le 2 Juin après une bataille acharnée qui cause de lourdes pertes chez les Francs-Comtois et la destruction du château.

Une avant-garde française avait semble-t-il tâté les défenses de RAHON le 28 Mai mais avait été repoussée par les défenseurs.

La prise de CHAUSSIN est durement ressentie par les rahonnais.

Tout porte à croire que la prochaine étape des français sera la prise de RAHON. En effet une troupe importante est massée aux alentours du village.

La femme du Capitaine CADET un défenseur malheureux du château par un témoignage fait à DOLE le 3 Juin 1638, donne une idée des forces assiégeantes:

La femme du dit capitaine Cadet, reconnue aujourd'hui troisième dudit mois de juin, en cette ville de Dole et un valet auquel on a permis de la conduire, rapportent que ladite armée est composée de quatre mille hommes du pied et huit cents chevaux, qu'elle va droit au château de Rahon et dès là à Vaudrey et de Vaudrey à Poligny, Arbois et dès là à Salins à ceste heure, nous savons que ladite armée est devant le château de Rahon, et se voient les feux qu'elle a mis dans les maisons qui restoient audit Rahon ensorte que pour demain matin, on en attend la prise infaillible.

*La femme et le valet dudit feu capitaine Cadet rapportent encore que maistre Tissot est dans ladite armée et lui ont parlé.
On ne doute pas que ladite armée ne fasse autant qu'elle pourra pour arriver de bone heure devant Salins.*

En effet, le 3 Juin, une troupe de reconnaissance française parvient aux abords du village mais se replie sous les salves de mousquetterie.

Devant la menace qui pèse sur le village, une partie des habitants se réfugie au château sous la protection de Dusillet et de ses hommes.

La nuit du 3 au 4 n'est pas calme. Le rougeoiment de l'incendie de certaines maisons du village et les feux de bivouac tiennent les habitants en haleine.

Au matin du 4 Juin, tout le monde s'éveille tôt et prend ses dispositions afin de résister au mieux qu'il pourra aux assauts des troupes françaises.

Les forces ennemies sont importantes : 800 cavaliers, 4000 fantassins et 3 pièces d'artillerie sont massés aux alentours. Vers huit heures le bombardement commence : les artilleurs envoient salves sur salves. les boulets chargés à mitraille s'abattent sur les remparts et les batiments.

Cela dure plus de deux heures détruisant particulièrement les planchers et les escaliers du château.

Malgré ces destructions, les défenseurs résistent.

Les salves de mousquetterie fusent de toutes parts.

La situation des assiégés devient rapidement intenable.

La panique commence à s'installer chez les réfugiés.

Après s'être concertés, certains d'entre-eux prennent la décision de demander au Capitaine DUSILLET de ne pas prolonger la résistance afin de sauvegarder leur vie et leurs biens.

Dusillet, fidèle à sa devise, refuse de se plier aux injonctions des défaitistes et au contraire incite les réfugiés à résister aux coté des défenseurs s'il le faut jusqu'à la mort.

Dans son discours, il leur dit en outre qu'il est lui-même prêt à mourir plutôt que se rendre.

Profitant de la confusion qui règne parmi les assiégés, l'un d'entre-eux, parvient en se glissant par une fenêtre du château, à prendre contact avec l'ennemi.

Après lui avoir demandé qu'elles seraient les conditions d'une reddition, il lui est répondu qu'aucune pitié ne sera accordée et qu'au contraire tous les résistants ne méritaient que la corde pour avoir à 80, réussis à maintenir en échec une armée royale.

Relâché, le porte-parole est prié d'aller rendre compte aux défenseurs du château.

Malgré la rage qui les tenaille, les assiégés, décident de se rendre sans conditions espérant obtenir malgré tout une grâce du vainqueur.

Vers deux heures de l'après-midi, les français pénètrent dans l'enceinte. Ils se saisissent de Charles DUSILLET ainsi que d'un valet et, sans forme de procès, les pendent sur le champ.

Afin d'assouvir leur rage ils enprofitent pour pendre en même temps quatre ou cinq paysans soldats de fortune.

C'est la fin: le pillage commence, le château ou ce qu'il en reste, est mis à sac et à nouveau plusieurs maisons sont incendiées; c'est le règne de la terreur qui commence.

Le corps du Capitaine est alors jeté dans un puit.

Voici la relation des événements qu'en firent les témoins de l'époque:

"Mercredi dernier, second du présent mois de juin (1638), l'armée françoise après avoir pris Chaussin, envoya un trompette accompagné du Sr de Chantrel, commandant de Pierre, environ les huict heures du matin dudit jour sommer le chasteau de Rahon, à laquelle sommation le capitaine Dusillet commandant aud. Rahon ne fît aucune réponse, sinon que luy et ses gens estoient résolus de mourir plustot que se rendre. Sur quoy le lendemain, troisième dudit mois, jour de fête-Dieu, arrivèrent environ quatre vingts chevaux de l'ennemy pour reconnoitre ledit chasteau, où, après avoir demeuré environ deux heures, le jour suivant à huict heures du matin, se vint présenter grand nombre de cavalerie et infanterie devant ledit chasteau avec trois pièces de canon de batterie qu'ils firent jouer deux heures entières dont les premières volées abattirent la galerie du chasteau partie des murailles avec les planchets et contraignirent les paysans estant audit chasteau de prier le capitaine Dusillet de n'être point cause de leur perte et de ne se point omiâtrer, mais d'accourir au devant du mal et de demander composition à l'ennemy. - A quoy led. capitaine ne voulust entendre, mais dit qu'il falloit tous mourir pour le service de Dieu, du roi et de la province, et quand à luy il aimoit mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition. Ce qu'entendant lesd. paysans, ils firent descendre l'ung d'entre-eux par les fenestres dudit chasteau pour demander ladite composition, à quoy leur fust répondu qu'ils n'en pouvoient recevoir aucune qu'à discrétion et qu'ils méritoient d'être tous pendus, estant si petit nombre que de quatre vingts d'avoir voulu faire résistance à une armée royale.

Ce qu'ayant esté rapporté à ceulx dudit chasteau de Rahon et enfin ladite composition acceptée, l'ennemy y seroit entré sur les deux heures après midy dudit jour, ayant esté à l'instant led. capitaine Dusillet et un sien valet saisy par un officier de l'ennemy, et environ deux heures après tous deux pendus, quatre ou cinq autres avec eux, tant soldats que paysans; ayant de plus été vérifié par deux paysans qui se sont évadés, que leur dessein estoit d'aller devant le chasteau de Rye, pendre le prieuré de Fay et de là passer à Poligny, Arbois et Salins, puis aller à Saint-Claude occuper les montagnes.

Le valeureux Capitaine DUSILLET avait fait son testament le 19 Septembre 1637, < étant en son lit malade au chateau de Rahon dans la première chambre du logis dudit château regardant la cour du donjon >.

Les Rois d'Espagne honorèrent la mémoire de cette noble et malheureuse victime en érigeant en fief héréditaire dans la famille DUSILLET le lieu même où il avait subi son supplice. Mais ce que le défenseur de RAHON laissait de plus beau à sa famille, c'était son surnom de "martyr de l'honneur", qui lui a été décerné par l'histoire.*



Le Duc de LONGUEVILLE au siège de RAHON
le 4 Juin 1638.

L'aube se lève sur un village ravagé.

Les habitations achèvent de se consumer et les rahonnais n'ont à nouveau plus qu'une solution; relever les ruines.

Tandis que les troupes françaises poursuivent leur chemin, RAHON à nouveau essaie de renaître de ses cendres.

Un nouvel épisode vient de s'achever.

* il est à noter que pas une rue
ou un lieu de RAHON ne porte le nom
de son héroïque défenseur.

Renonçant à conquérir (pour l'instant) la Franche-Comté, Louis XIV cesse les hostilités en Juin 1644.

La terrible "Guerre de Dix ans" se termine.

La province est exangue.

"Tous les villages, dit le Marquis de Montgrat, tous les villages étaient brûlés, les habitants morts et la campagne tellement dés habitée, qu'elle ressemblait plutôt à un désert qu'à un pays qui eut jamais été peuplé.

Sur les 100 feux que comptait le village avant la guerre, il n'en reste plus que 50.

Les habitants reviennent à RAHON et relèvent leurs ruines. Tant bien que mal la vie reprend son cours.



Les cultures sont à nouveau exploitées ce qui permet de résoudre provisoirement le problème de la disette.

Pendant ce temps, en 1652 meurt Marguerite CHABOT, dame de RAHON qui avait apporté ses terres en dot à Charles de LORRAINE premier du nom.

Son fils Charles II de LORRAINE, Duc d'ELBEUF, Comte d'HARCOURT, Pair de FRANCE, chevalier des ordres du ROI, devient Seigneur de RAHON et de PAGNY.

Il meurt à PARIS le 5 Novembre 1657, laissant 6 enfants que lui avait donné Catherine-Henriette, légitimée de FRANCE, fille naturelle du Roi HENRI IV et de Gabrielle d'ESTREE.

Jamais encore RAHON n'avait connu de temps aussi sombres. La plupart des paysans, terrorisés par les soldats du Duc de Lorraine qui, pillaient, brûlaient, massacraient, ne cultivaient plus leurs terres et se réfugiaient dans les bois. Ceux qui étaient restés au village n'avaient plus de bêtes de somme pour travailler la terre. Ils en étaient réduits à cultiver leurs champs à la houe.

L'abandon des cultures causa une affreuse famine. Le grain se vendait au plus haut prix. On se nourrit de racines, de rats et de charognes. Dans certains villages alentours, on déterra les corps dans les cimetières pour se nourrir. Des bandes de mendiants havres, affamés parcouraient la campagne.



Ensevelissement des morts de la peste en 1639

L'année 1638 se termina dans la misère totale.

En 1639, à la famine s'ajoute LA PESTE. La mortalité est très importante.

Pendant ce temps, RICHELIEU, continuait la conquête de la FRANCHE-COMTE avec toute la dureté qu'on lui connaît.

La région est à nouveau ravagée en 1640

L'incessant va et vient des armées des deux camps mettait les villageois en péril constant. Tant par le fait de guerre les dévastations, pillages et saccages des cultures qui en suivait, la misère s'installe de plus en plus. Les pauvres gens étaient usés.

Il est curieux de noter que, bien qu'étant dans une province espagnole, RAHON appartenait et était gouverné par des français de ligne royale.

A la mort de CHARLES II, ses biens, très "obérés" (hypothéqués) sont mis en décret en 1666 et administrés pendant près de 120 ans par des gérants judiciaires.

La fille de CHARLES II, Marie-Marguerite-Ignace de LORRAINE, d'ELBEUF, dame de RAHON et son frère Marie, dit Jules de LORRAINE, font en 1659, faire une reconnaissance de toutes leurs nombreuses seigneureries.

L'inventaire de la Seigneurie de RAHON est fait le 6 mars C'est ainsi que le bilan de la guerre de Dix ans peut être établi:

à RAHON 50 feux au lieu de 100 avant la guerre,
PORT-AUBERT 1 feu au lieu de 20
MOLAY 17 feux au lieu de 30
Les GRANGES-GOUBOTS 3 feux au lieu de 10
CHAMPDIVERS et PETIT-DESCHAUX 3 feux au lieu de 5.

La paix revient en terre Franc-Comtoise en 1659 avec le traité des Pyrénées.

Déjà à cette époque la forêt était très importante pour le village de RAHON. Son exploitation par les habitants, faisait vivre en outre nombre de personnes, tels que les floteurs de bois qui officiaient à PORT-AUBERT, les charbonniers, les bucherons, scieurs de long et coupeurs.

Tous ces gens n'habitaient pas obligatoirement au village mais souvent sur le lieu de leur travail; c'est à dire en forêt ou au bord de l'eau. (d'où l'importance de Port-Aubert) Ils avaient même autorisation de la part du Seigneur, le droit d'y pratiquer un peu d'élevage pour leurs propres besoins.

Il va sans dire que cette population mouvante apportait une certaine animation, favorisant le petit commerce d'alors et les échanges avec les pays voisins.

Les possessions du seigneur de l'époque étaient très importantes: qu'on en juge en continuant la lecture de l'inventaire:

100 journaux au Bois banal de la Manche;
30 journaux au Bois banal de Rougemont;
10 journaux de taillis de la Haye (derrière le château)
3 journaux de haute futâie aux Aillots (Essards Guidot)
600 arpents (=300 ha) dans le bois de haute futâie
(c'est dans ce bois, qu'en 1729, les habitants
obtiendront 170 arpents que la commune possède
encore <affouages et quart de réserve>.
500 journaux au Bois de la Fragneuse (bois de Longwy)

Les guerres et les changements de royauté ont fortement diminués les droits seigneuriaux. Ils n'en restent pas moins très étendus.

Une chartre de cette époque le démontre bien:

- Les seigneurs consentent le droit de pâture pour les bêtes à cornes du village.
- Le four banal leur appartient toujours (les habitants peuvent y cuire leur pâte à pain contre le seizième de celle-ci)
- Les habitants étaient obligés de faucher, faner, charroyer et entasser le foin du grand-pré du seigneur. (à RAHON c'était la Poisace).
- Le droit de chasse était réservé au seigneur sous peine d'amande (les braconniers risquaient la pendaison).
- L'utilisation du moulin à grains et à huile restait sujette à impôts.
- Le bac de Port-Aubert permettant d'aller de RAHON à MOLAY ainsi que celui de PARCEV, ne pouvaient être utilisés que contre redevances au seigneur.

Signalons qu'à cette époque, seuls les habitants du Petit-Deschaux sont soumis à "la mainmorte".

Il existait deux espèces de mainmorte: celle des biens et celle des personnes.

Ceux qui appartenaient à la première n'avaient le droit, ni de donner ni d'hypothéquer leur héritage sans la permission du seigneur. Ils ne pouvaient même pas retransmettre leurs biens à leurs enfants. Ces gens n'avaient qu'un moyen pour se racheter de la servitude c'était, d'habiter dans un lieu franc. Mais cela ne pouvait se faire qu'en abandonnant leurs biens au seigneur.

La mainmorte personnelle était encore plus rigoureuse. Le paysan ne travaillait ni pour lui ni pour les siens. Tout ce qu'il achetait il le faisait pour le seigneur. Il n'avait que l'usufruit de ses propriétés.

Comme on le constate, la vie au village n'est pas tous les jours des plus agréables. De plus les habitants par le fait de ces contraintes ne sont pas très évolués.

C'est un fait qu'en dépit des progrès réalisés depuis le haut moyen-âge, la France reste à majorité rurale et plus ou moins sous développée.

Comme la majorité des terres défrichées et en culture, il n'existe que très peu de bétail.

Le porc et les volailles sont toujours les principaux fournisseurs de viande.

1668.1674. Louis XIV envahit la Franche-Comté à nouveau et le règne des destructions continue.

Cependant le Traité de NIMEGUE en 1678, arrête les guerres et la FRANCHE-COMTE devient définitivement FRANCAISE.

LOUIS XIV démembrer les baillages anciens et en crée un quatrième, celui de Besançon.

Cette ville reçoit alors le titre de Capitale de la Province ainsi que les postes pour toutes les administrations royales mises en place. C'en est fini de la suprématie de Dole.

Est-ce une punition pour son héroïque résistance? nul ne le sait.

Petit à petit Louis XIV introduit les coutumes et les lois françaises, il établit des impôts, institue des intendants de justice.

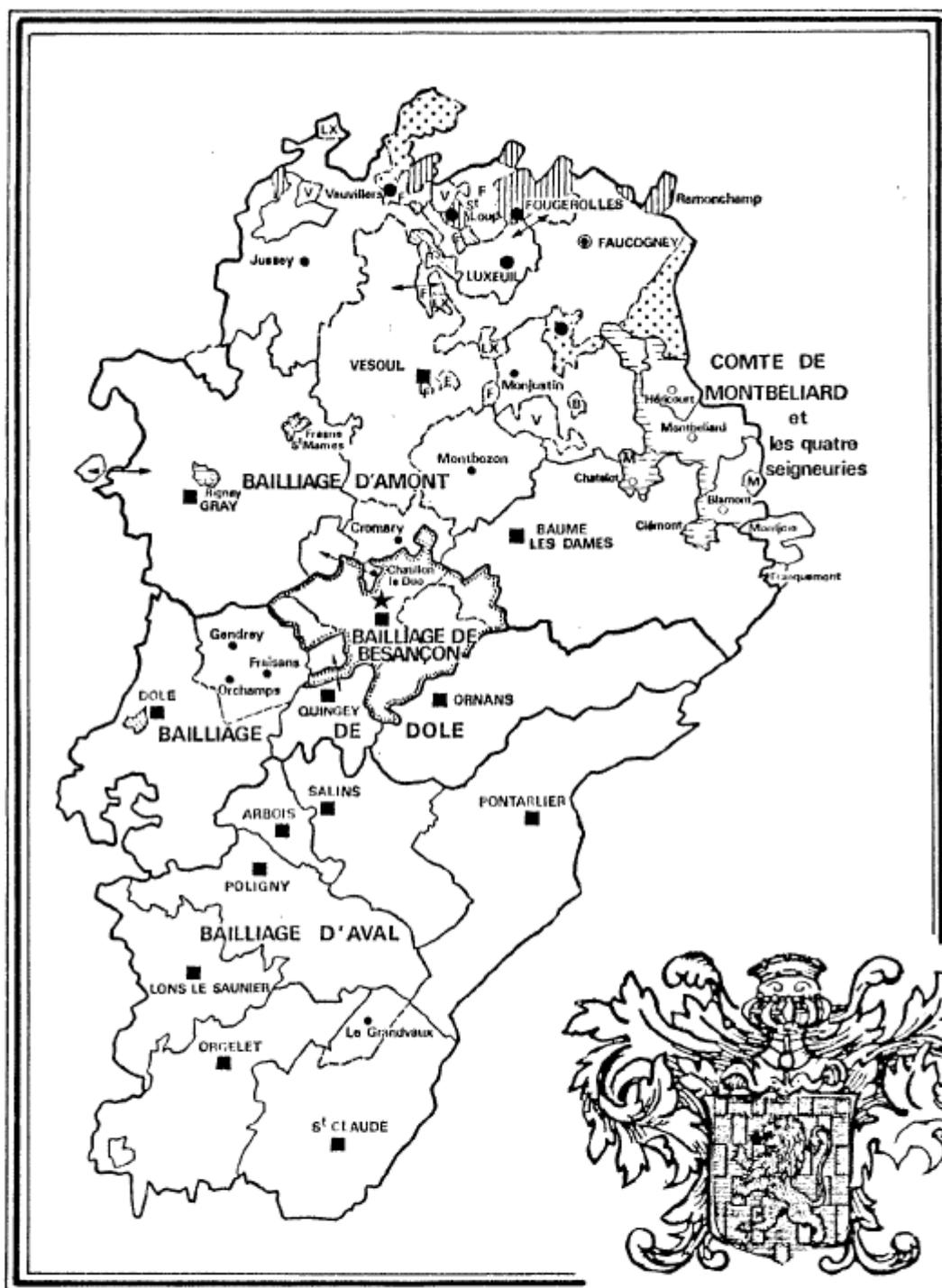
En 1680, Louis XIV rétablit les foires et marchés à RAHON. Au moyen-âge nous l'avons vu, RAHON était une grosse bourgade. Il s'y tenait un marché le mardi de chaque semaine et deux foires par an. L'une le 6 Mai et l'autre à la St Rémy. Charles-Quint en avait autorisé une troisième en 1531

Toutes ces manifestations attiraient beaucoup de monde au village. De nombreuses transactions avaient lieu et c'était surtout l'occasion de voir des bateleurs, montreurs d'ours et d'écouter les ménestrels qui ne manquaient pas de venir. Tous ces divertissements permettaient aux villageois d'oublier un peu leurs misères et leurs soucis.

C'était aussi l'occasion de faire ripaille entre amis.

A l'époque, des halles étaient bâties au centre du village (une rue en porte d'ailleurs le nom)

Le milieu social de l'époque n'avait pas beaucoup évolué depuis le Moyen-Age. A part quelques "Petits bourgeois" tels que les artisans, les notaires, le clergé, le peuple est pratiquement inculte.



Le découpage administratif
 de la
 FRANCHE-COMTE
 sous LOUIS XIV

Au niveau éducatif le bilan n'est pas meilleur.

A cette époque, la France compte plus de 75% d'illettrés chez les hommes et 90% chez les femmes.

Le Roi LOUIS XIV recommande l'ouverture de petites écoles dans chaque paroisse.

Les curés de campagne ou leur auxiliaire, font office de maître d'école. Ils sont parfois très ignorants. Leur unique préoccupation est de réussir à faire lire aux élèves le catéchisme, ce qui leur donne quand même, certaines notions. En outre, ils sont bien loin d'avoir dans leur classe tous les enfants du village car, dès l'âge de huit ans, la plupart de ceux-ci vont aux champs pour garder le troupeau familial. (cette situation demeurera malheureusement jusqu'au début du vingtième siècle dans certaines régions).

Malgré cela, il semble qu'en 1665 apparait le premier "Recteur d'école" à RAHON.

Que faut-il savoir pour être "Recteur"?

Peu de choses à vrai dire ; seulement être un peu plus érudit que la majorité des habitants du village.

Son sort n'est pas aisé car il est à noter que les habitants ayant des connaissances plus complètes se tournent volontier vers des offices plus lucratifs tel que le notariat ou le clergé.

Le contrat de recteur se passe devant notaire entre les échevins représentant la communauté et le postulant.

Ce contrat en général valable 6 ans, doit être de plus approuvé par le curé.

Cette situation ne résout pas l'insuffisance de l'enseignement traditionnel de la lecture.

"Les maîtres de lecture ou recteurs", s'accrochent encore au latin, alors que se construit et se diffuse la langue française.

Un ancien maître des Ecoles de Port-Royal, explique dans ses *REGLES POUR L'EDUCATION DES ENFANTS*, publiées en 1687:

"Règles de l'Education des Enfants" publiées en 1687 qu'il vaut mieux, pour apprendre à lire aux enfants, se servir de livres français que de ceux qui sont latins; car comme ils entendent leur langue maternelle, ils comprendront avec bien moins de peine ce qu'ils liront en cette langue qu'en une autre dont ils n'ont aucune idée.

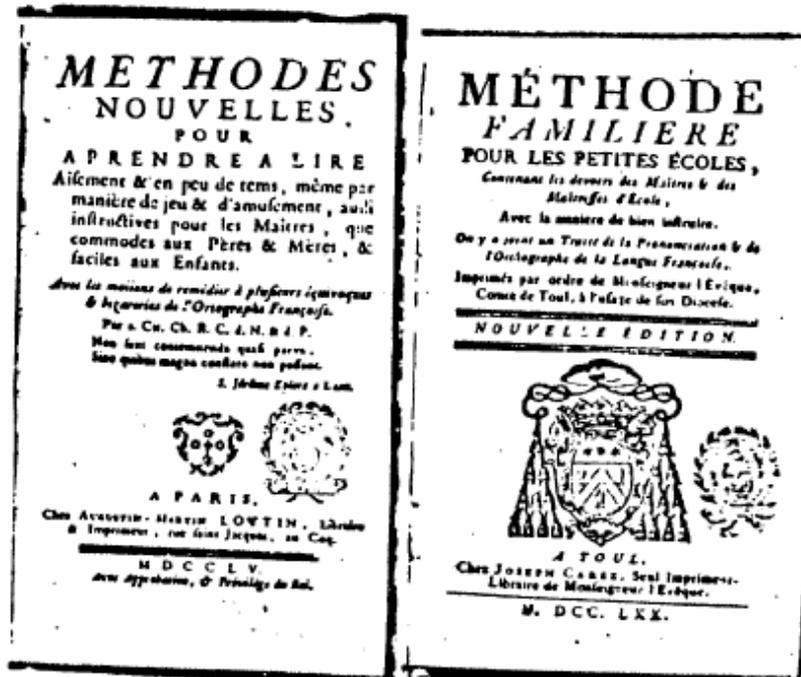
On relève dans les directives de l'époque émanant du royaume, que tout était prévu même la méthode de la taille de la plume d'oie. "le maître est obligé de tailler ses plumes d'oie lui-même à l'avance car cette opération nécessitait l'emploi d'un bon canif qu'on ne pouvait exiger des enfants"

Répondant aux nécessités de l'époque et du milieu, le bagage culturel de l'écolier se réduisait à l'essentiel: le catéchisme, la lecture, l'écriture, quelques rudiments de calcul avec en plus pour les filles quelques travaux manuels.

Il va s'en dire que ce système est très peu utilisé dans les campagnes ou bien peu de livres pénètrent, à part chez quelques curés de village sachant lire et écrire ou chez le seigneur souvent moins bien cultivé que son épouse.

Peu ou pas d'écoles. Peu ou pas d'enseignants. Peu ou pas de livres. (les imprimeries étaient rares et les livres coûtaient très chers).

Tel était le lot quotidien de nos ancêtres.



Fac-similé de la couverture d'un livre édité en Lorraine en 1770, à l'usage des maîtres d'écoles et émanant de l'Evêché de Toul.

En 1694, Marie-Marguerite Ignace de Lorraine, dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, se qualifie néanmoins, (malgré l'endettement de sa famille) de *Dame de RAHON*.

Pendant ce temps, Louis XIV demande au peuple sans cesse des impôts qui ruinent un peu plus les paysans. Vauban nous l'apprend en écrivant "*le peuple n'a pas un pouce de terre*". En effet toute la propriété, divisée en grandes pièces, se répartit alors entre quelques mains. A l'insuffisance des procédés de culture s'ajoute l'insuffisance de bras. Les terres ne rapportent rien ou presque rien. On ne produit que du seigle, de l'orge et de l'avoine en petite quantité. Un septième des champs reste en friche.

Le peuple est malheureux: il ne consomme de la viande que trois fois par an, le pain de froment est à peu près inconnu. Le beurre et la crème sont très peu utilisés dans les familles car c'est un bon rapport lorsqu'ils sont vendus dans les cités. Parmentier n'a pas encore naturalisé la pomme de terre.

Un vêtement de mauvaise toile pour tout habit, des maisons lépreuses pour abri, voilà le lot des paysans.

A cette époque, l'espérance de vie à la campagne n'exède pas vingt ans en moyenne. Deux sur dix des enfants meurent avant l'âge de deux ans.

On ne sait pas guérir les maladies qui les emportent.

Comme les femmes ont en moyenne un enfant par an, elles les élèvent comme elles peuvent et les soins demeurent insuffisants. Les accouchements sont assurés par des "*matrones*" complètement ignorantes des mécanismes naturels. Il arrive même qu'elles estroient les malheureux bébés quand ils se présentent mal.

Les nourrissons ne sont jamais changés et sont emmaillotés dans des bandelettes très serrées.

Faute d'hygiène les accouchées meurent souvent d'infection.

Comme les médecins et chirurgiens sont pratiquement absents des campagnes, on fait appel à des charlatans ou des barbiers.

Le manque d'hygiène et de médicaments favorisent la peste et la dysentérie qui causent de terribles ravages tous les étés.

A la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715, la misère du peuple devient encore plus grande. La FRANCE est en déficit.

Le Régent, le fameux Duc d'Orléans, n'arrange rien.

La débauche de la cour, les dépenses somptueuses augmentent les souffrances du peuple. La famine à nouveau fait des ravages dans les campagnes.

Le peuple des affamés grossit toujours.

Toutes les campagnes, y compris RAHON se dépeuplent.

Les jeunes paysans n'ont qu'une issue; s'engager dans les troupes Royales lors de leur passage dans le village. Les guerres nombreuses à l'époque, nécessitent de nombreux soldats. Tous ces militaires en stationnement vivent sur le pays. Leurs femmes et aussi souvent leurs enfants les accompagnent. On ne peut dire qu'ils sont accueillis à bras ouverts par la population, mais, le prestige de l'uniforme, l'assurance de la nourriture, l'habillement gratuit favorisent l'enrôlement des jeunes du village et, pour beaucoup de familles cela diminue le nombre de bouches à nourrir. Pour certains enrôlés c'est la façon d'acquiescer, une sorte de promotion sociale par le fait qu'ils ont vu du pays. A leur retour, certains savent signer leur nom et de plus ils ramènent un pécule, ce qui n'est pas négligeable en ces temps de disette.



soldats en campagne

Malgré toutes ces vicissitudes, RAHON essaie de se maintenir dans sa forme de gros village. C'est ainsi que des maisons s'édifient dans la basse-cour de l'ancien château. Une de ces maisons appelée "fiel de la place" est érigée en faveur d'Antoine DUSILLET en mémoire et récompense de l'héroïque comportement de son frère Charles.

D'autres activités que la culture heureusement se développent dans le village permettant ainsi "déjà" la création de nouveaux emplois pour la population.

Nourrices d'enfants de notables y compris ceux d'autres villages, chirurgiens, notaires, artisans divers.

Le premier chirurgien s'établit à RAHON en 1712.

Qu'appelle-t-on "chirurgien" à l'époque?

C'est souvent un barbier qui a acquis des connaissances de médecine. L'équipement de son officine est assez restreint. C'est ainsi qu'un inventaire datant de 1747 précise:

"un boîtier et plusieurs instruments propres à la chirurgie, un pilon de fonte, plusieurs drogues et bouteilles grandes et petites pleines de médecine drogues et liqueurs, trois seringues d'étain, six rasoirs et une pierre à repasser. 20 livres de

chirurgie et médecine. Des instruments pour les saignées et les lavements et la trousse qu'il transportait lors de ses visites."

A cette époque, de nombreux artisans vivent de la terre de RAHON directement ou indirectement. C'est le cas des bouchers (8 entre 1740 et 1789), des charrons (nombreux), des cordonniers, menuisiers, maçons, maréchaux-ferrands, tonneliers (et oui la culture de la vigne était importante à RAHON à cette époque. voir page 72) et aussi des tuiliers, car il y avait une tuilerie à RAHON installée depuis 1694.

D'autres habitants vivent à RAHON, non pas de la terre mais de la forêt très importante à l'époque. Elle fait vivre nombre de personnes qui, soit au sein du village, soit à l'orée travaillent à son exploitation. Bûcherons, coupeurs, scieurs de long, charbonniers etc... tous profitent peu ou prou du BOIS.

Certains en plus de leur travail forestier possèdent quelques arpents de terre qu'ils cultivent et quelques vaches qui se nourrissent le plus souvent dans les terres et les bois non exploités. Leur travail donne lieu à un petit commerce, c'est ainsi que les scieurs de long expédient par eau (depuis Port-Aubert) le fruit de leurs efforts. Les charbonniers font de même pour les différentes petites industries environnantes.

RAHON évolue donc peu à peu. C'est ainsi que le Recteur Jean POMMIER s'installe et loue en 1761 une maison construite dans la cour de l'ancien château.

Ce recteur est de plus rénuméré par la communauté de RAHON.

Il nous faut maintenant parler de cette fameuse communauté.

Juqu'avant 1789, RAHON, ne forme pas une commune avec une municipalité (c'était le cas de beaucoup de villages de FRANCE à cette époque) mais une communauté d'habitants. La paroisse qui comprend le village et le Petit-Deschaux n'inclus pas Port-Aubert et le hameau de Gros-Saulçois qui eux font partie de la paroisse de MOLAY.

Cette communauté est administrée uniquement par deux ECHEVINS élus par les chefs de famille, mais qui, en cas d'incapacité peuvent se faire remplacer. Cette fonction est très astreignante et de plus le remplacé doit payer redevance à son remplaçant.

Ces ECHEVINS gèrent uniquement les affaires propres à la communauté, telles que :

- Paturage des vaches du troupeau commun garder par un berger rénuméré par les propriétaires d'animaux
- Parurage des porcs avec les mêmes contraintes que pour les vaches.

Ces bergers sont tenus de surveiller la procréation des animaux et peuvent le cas échéant demander l'augmentation du nombre de reproducteurs.

- Le marché d'entretien des rues et chemins.

-Le marché de l'entretien des puits du village.

-Le marché des sonneries et du remontage de l'horloge.

-Le marché de sel ordinaire.

Le sel est transporté de SALINS à RAHON par charettes tous les mois et distribué aux habitants en fonction de la composition familiale.

-Le marché du RECTEUR.

Toute la comptabilité des recettes et dépenses de la commune, suite à ces marchés, redevances etc.. est tenue par les ECHEVINS.

Tous les papiers, titres, comptes, sont conservés dans un coffre rangé dans la sacristie de l'église.

Les ECHEVINS sont aussi chargés de l'entretien des bâtiments communs:église,presbytère,four communal etc...

Qui sont ces ECHEVINS?

Pour la plupart des notables du village ou des paysans aisés et évolués.C'est ainsi que de 1712 à 1790 (date du remplacement des echevins par des MAIRES élus) nous trouvons 3 notables bourgeois, 3 laboureurs aisés,2 marchands et de nombreux artisans.

Toutes les décisions importantes sont prises à la suite d'une assemblée générale des habitants chefs de famille.

Ils se réunissent au son de la cloche le dimanche après les vêpres ou par le curé par une annonce en chaire.

L'assemblée se compose chaque fois d'environ 80 personnes.

Après l'incendie du clocher,l'assemblée se réunit pour envisager sa réparation et son déplacement.Cette réunion provoque un différent entre le curé et ses partisans et un notable d'avis différent.

En 1776 un délégué de l'Intendant de DOLE vient à RAHON pour essayer de régler ce problème et pour constater les dégats causés par les crues des trois rivières et essayer d'y porter remède. Aucune trace de ces délibérés existe et le conflit dura longtemps.

En 1777,une assemblée comprenant 67 personnes,se réunit afin de réformer le système d'administration en vigueur,à savoir élire 7 candidats au lieu de 2.

On ne sait ce qu'il advint de cette réunion.

Toutes ces activités procurent un peu de travail à certains jeunes qui sont employés tout d'abord comme apprentis ce qui leur donne l'assurance d'avoir au moins de quoi se nourrir.

D'autre part les *Bourgeois* de RAHON emploient de nombreux domestiques.

A l'avènement de LOUIS XV,un nouvel impot apparait:*la cinquantaine* qui oblige tous les citoyens à payer le cinquantième de leur revenu.

Des grognements s'élèvent parmi la noblesse et le clergé possédant.Les paysans une fois de plus sont accablés.

A toutes ces calamités s'en ajoute une autre;c'est à nouveau la peste qui cause de nombreux ravages parmi la population rurale.

Dans cette détresse générale,la Franche-Comté est encore une des Provinces les plus touchées.

Les officiers royaux arrachent à ces pauvres manants le peu qu'ils possèdent. En plus ils sont souvent requis et déplacés comme du bétail pour effectuer des travaux de construction de chemins publics sans pour cela être rémunérés et nourris.

Les paysans en sont réduits au strict minimum pour l'habillement.

Les hommes portent un justaucorps très court, de toile noire, avec une veste de drap bleu. Ils marchent constamment avec des sabots et des bas de toile.

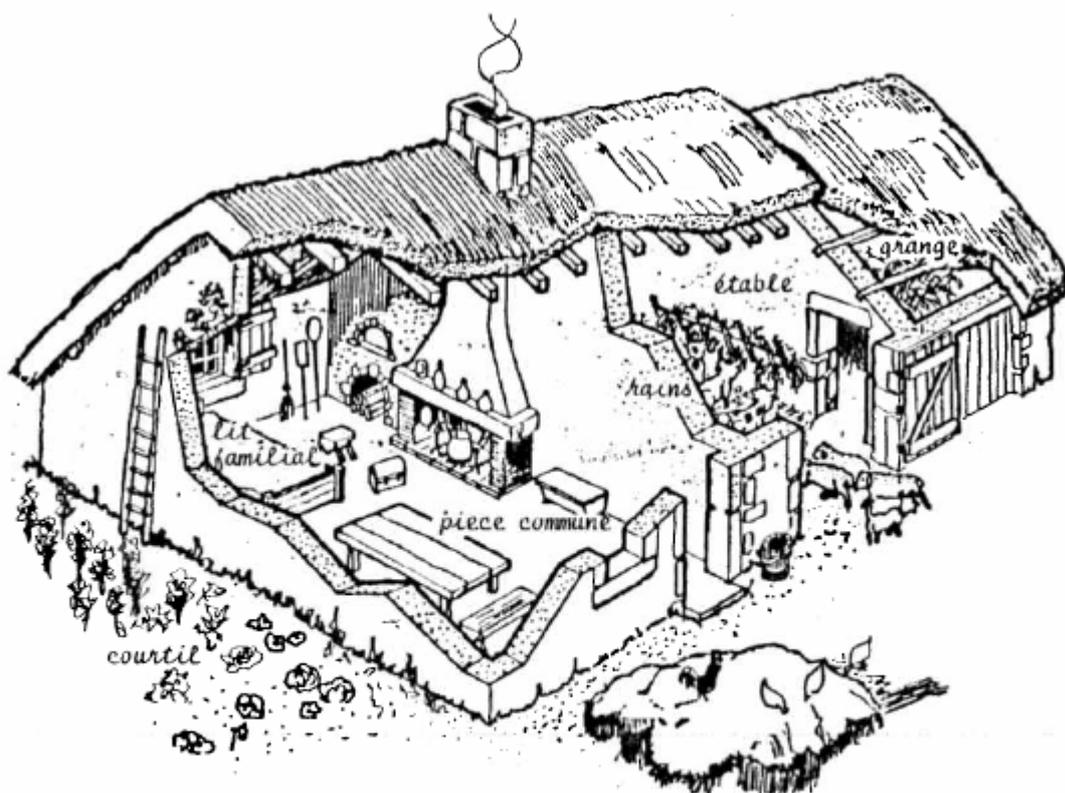
Les femmes vont sans bas et sans souliers pratiquement toute l'année. Tous ces gens sont vêtus et les jambes sans mollets, tant ils sont anémiés.

Leur logis est rudimentaire et n'a pas évolué.

Un seul bâtiment constitue la demeure paysanne. Celui-ci est divisé en un certain nombre de travées appelées *rins*, *rains* ou *reings*. Le nombre de ces travées varie en fonction de la richesse du propriétaire.

Ce qui se rencontre le plus couramment est la maison à trois rains qui abritent la grange, l'étable et le logement des personnes à pièce unique ou, voir quelquefois une chambre supplémentaire. (à noter que cette disposition existait encore il y a peu de temps)

Les paysans les plus démunis se contentent d'une mesure.



La plupart des paysans possèdent à coté de leur demeure un "courtîl" ou "coutyé"*, jardin ou les herbes et diverses racines sont cultivées pour leur nourriture. En général ce sont des fèves, des pois, lentilles, haricots et blé de Turquie** qui constituent la soupe familiale agrémentée d'un peu de lard.

Quelques volailles et le porc salé pour la conservation, sont réservés pour les jours de fête.

La pêche et la chasse étant réservées au seigneur, il va sans dire que le paysan, malgré les risques encourus se livre au braconnage et ce obligatoirement sur les terres du seigneur puisque lui-même ne possède pas grand chose.

Malgré la culture des céréales, hors les jours de fête, c'est le pain bi, fait de graines mélangées qui constitue le support majeur de tous les repas.

Pendant ce temps, LOUIS XV monte sur le trône en 1715. C'est alors qu'un nouvel impôt apparaît: la cinquantaine, qui oblige tous les citoyens à payer le cinquième de leurs revenus.

Des grognements commencent à s'élever un peu partout. La noblesse, le clergé possédant, essaient de réagir mais en vain. Le ROI et la Cour dilapident par des expériences financières malheureuse le peu d'argent qu'il reste dans les caisses du royaume.

La détresse s'installe à nouveau parmi la population, en particulier dans les campagnes où les paysans sont une fois de plus accablés.

A toutes ces calamités s'en ajoute une nouvelle, LA PESTE" fléau du à la malnutrition et au manque d'hygiène.

C'est en 1737 que Béatrix de Lorraine, Abesse de Remiremont et Elisabeth de Lorraine, Dame d'Espinoy, prennent le titre de "DAMES de RAHON". ceci n'est qu'un titre sans aucun droit.

En 1741 un violent incendie dans le centre du village, se propage à l'église et provoque la destruction du clocher qui, à l'époque se trouvait au dessus du transept. Cet incendie donne lieu à une réunion du Conseil Communal (voir auparavant).

Cependant les années s'écoulaient. La FRANCE ne vit plus que par miracle. Quand en 1774, meurt le ROI Louis XV, les finances du pays sont pratiquement réduites à néant. Des guerres usurières, des opérations boursières hasardeuses ont anéanties l'économie du pays.

LOUIS XVI monte sur le trône en 1774. C'est un ROI débonnaire, qui malgré ses désirs de bien faire et surtout mal conseillé par la noblesse qui ne veut perdre aucun de ces privilèges, ne réussit pas à remonter le capital

*expression utilisée encore dans le patois.

**trouque dans le patois

La résistance d'une partie de la noblesse et du clergé malgré les efforts de TURGOT, brise toute tentative d'affranchissement de certains privilèges et empêche toute possibilité de redonner un nouvel essort au pays.

Malgré cela, LOUIS XVI réussit à prendre un édit qui doit supprimer la *mainmorte*.

Voici des extraits de cet édit qui, s'il avait été respecté aurait peut-être changé le cours de l'histoire.

« Nous, LOUIS le SEIZIEME, ROI de FRANCE etc..constamment occupé de tout ce qui peut intéresser le bonheur de nos peuples, et mettant notre principale gloire à commander une nation libre et généreuse, nous n'avons pu voir sans peine les restes de servitude qui subsistent dans plusieurs de nos provinces; nous avons été affecté en considérant qu'un grand nombre de nos sujets, servilement encore attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie, et confondus, pour ainsi dire, avec elle; que, privé de la liberté de leurs personnes et des prérogatives de la propriété ils sont mis au nombre des possessions féodales; qu'ils n'ont pas la consolation de disposer de leurs biens après eux; et qu'excepté dans certains cas rigidelement circonscrits, il ne peuvent pas même transmettre à leurs propres enfants le fruit de leurs travaux; que des dispositions pareilles ne sont propres qu'à rendre l'industrie languissante et à priver la société des effets de cette énergie dans le travail que le sentiment de la propriété la plus libre est seul capable d'inspirer; ordonnons,

.....Nous abolissons et éteignons dans toutes les terres et seigneureries de notre domaine, la mainmorte et condition servile, ensemble tous les droits qui en sont des suites et des dépendances. Voulons qu'à compter du jour de la publication des présentes, ceux qui, dans l'étendue des dites terres et seigneureries, sont assujettis à cette condition, sous le nom d'*hommes de corps, de serfs, de mainmortables, de taillables, de mortailables*, ou sous telle autre dénomination que ce puisse être en soient pleinement et irrévocablement affranchis; et qu'à l'égard de la liberté de leur personne, de la faculté de se marier et de changer de domicile, de la propriété de leurs biens, du pouvoir de les aliéner ou hypothéquer, et d'en disposer entre vifs par testament, de la transmission desdits biens à leurs enfants ou autres héritiers, soit qu'ils vivent en commun avec eux ou qu'ils en soient séparés, et généralement en toutes choses, sans aucune exception ni réserve, ils jouissent des mêmes droits, facultés et prérogatives qui, suivant les lois et coutumes, appartiennent aux personnes franches; notre intention étant que dans toutes les dites terres et seigneureries il n'y ait plus désormais que des personnes et des biens de condition franche, et qu'il n'y subsiste aucun vestige de la condition serviles ou mainmortable. »

Malgré cet édit, plusieurs années vont s'écouler avant que la situation ne change pour le peuple. Ses tyrans, (seigneurs, clergé...) **ne vont** céder qu'à la force des événements. Ces hommes imbuts de privilèges ne cherchent pas à soulager le peuple et à réduire ses exigences légitimes par des mesures un peu plus humaines.

Maintes fois il leur est signalé la détresse de la population. Le seigneur a toujours privilège sur les créanciers et pour établir une hypothèque il faut payer fort cher son consentement. Ceci est un exemple du non respect de l'édit royal.

Dans la séance ou ce Mémoire fut présenté, pourtant un prélat, l'Evêque de StClaude, Monseigneur ROHAN-CHABOT, prend la parole: Ce prélat qui avait toujours combattu la main-morte, souffrait de la tyrannie qui accablait les serfs, et s'il n'avait pu briser les chaînes de ces malheureux, c'était à cause des entraves de sa position qui l'avaient empêché de le faire.

« La mainmorte, dit-il, est mise avec raison au nombre des abus qui pèsent le plus sur les utiles et estimables habitants des campagnes. Les terres de mon évêché, encore indivises avec mon chapitre, sont affligées de ce fléau. J'ai souvent regretté de ne pouvoir le détruire, et j'unis de bon cœur mes supplications à celles que mes vassaux adressent à Sa Majesté pour qu'il lui plaise *affranchir gratuitement leurs personnes et leurs biens.* »

Ce n'est pas uniquement la faiblesse du ROI ainsi que la mauvaise volonté de ses vassaux qui devait donner raison à l'évêque, il fallait quelque chose de plus FORT.

« C'est l'attribut de la royauté, c'est un privilège digne du monarque, d'affranchir les serfs, d'effacer la tache de l'esclavage, et de restituer à des hommes qui naissent libres, ce droit qu'ils tiennent de la nature. »

Le jour de la justice arrivait:

LA REVOLUTION ETAIT EN MARCHE

CECI EST UNE AUTRE HISTOIRE



attestée dans un acte du 12 Septembre 1814 par MM Hyppolite Bouhelier d'Audelange, ancien avocat-général de Besançon, Leboeuf de Valdahon, brigadier de mousquetaires, ancien juge châtelain de la seigneurie de Rahon, et Cahuet, ancien juge châtelain de la seigneurie, cette maison aurait été érigée en fief en faveur d'Antoine Dusillet, en mémoire et en récompense du dévouement de son frère Carle, mis à mort sur cette même place. Elle fut donnée par Claude Dusillet, conseiller-maitre honoraire en la chambre des comptes de Dole, à Mr Bouhelier-d'Audelange, son cousin, procureur-général en la même cour, qui en fit la reprise de fief le 3 septembre 1763.

QU'ADVINT-IL DU CHATEAU?

En 1785, vente au Sire Bourges de la Motte d'un petit pan de mur prêt à tomber, moyennant 12 livres (inventaire fait par Antoine de Noailles, Prince de Poix, Seigneur de Rahon.)

En 1789, démantellement complet du château et tout ce qui peut être récupéré par les habitants, sert à la construction de leur maison. Beaucoup comptent actuellement des briques en provenance du Château.

En 1795, la destruction continue. des maisons ayant été édifiées pour des pauvres manoeuvres. C'est ainsi qu'un de ces habitants, Pierre Prignalat, originaire de la Creuse est tué par la chute d'une tour qu'il était en train de démolir.

En 1803, ce qui reste des ruines est vendu en détail par l'Etat le 11 Avril et à appartenu à Mr Bourges peintre à Dole.

QUELQUES DATES;

En 1780, la terre de RAHON est érigée en Comté en faveur de Mr de Noailles, Prince de Poix et relève directement du Comté de Bourgoigne. et compte parmi ses dépendances, MOLAY, PORT-AUBERT, une partie de PARCEY, le GROS-SAULÇOIS et CHAMPDIVERS.

En 1784, à la suite son mariage, le dernier Chirurgien quitte Rahon. Dorénavant les malades devront se faire soigner à Chaussin.

En 1786, Mr de Noailles vend à Mr Jacques Marie LEBEUF de Valdahon sa terre de RAHON. Mme Jeanne-Antoinette-Gabrielle de Monnier, veuve de cet acquéreur, émigre à la révolution avec Jules-César-Antoine-Joseph-Hilaire et Michel-Léopold-Antoine Lebeuf de Valdahon ses fils. Leurs furent vendus nationalement.

• Notes éparses

LES FIEFS.

Fief de la prévôté:

La prévôté de RAHON fut possédée pendant longtemps, à titre héréditaire par une famille noble qui portait le nom de bourg. Le domaine qui en dépendait prit plus tard le titre de fief de Lanoncourt et appartenait, en 1763, à Mr Bouhelier d'Audelange.

La reprise de la maison fut effective fin 1963 par la cour des comptes de DOLE.

Fief des Goubots:

On ignore complètement l'origine de ce fief auquel étaient attachés le droit de chasse et des droits d'usage dans les bois de RAHON, le droit de pêche dans le Doubs, l'affranchissement de toutes redevances et servitudes seigneuriales, les accrues du Doubs et un domaine en maisons, prés et bois sur le territoire du Gros-Saulçois, d'une surface de 30 ha. On prétend qu'un Duc de Lorraine seigneur de RAHON, étant venu visiter sa terre, eut un fils naturel auquel il donna un apanage, et que cet enfant fut surnommé le Prince des Goubots.

L'un de ces descendants s'étant rendu utile à un parti Comtois en l'introduisant furtivement dans le château de Rahon, aurait été armé chevalier en considération de ce service à condition toutefois que chaque année, en mémoire de l'état pastoral dans lequel sa race était tombée, il serait tenu de faire le tour des pâturages communaux de RAHON, mais à cheval et couvert d'une armure. Cette tradition n'offre aucun caractère de vraisemblance. Le fief des Goubots existait longtemps avant que Charles 1er de Lorraine devint seigneur de Rahon.

Il en fut déjà fourni un dénombrement à Eléonore CHABOT, le 12 Aout 1584, et il appartenait à maître Gaspard GOUBOT, notaire, procureur postulant à la cour souveraine du parlement de Dole, à Balthazar Goubot le vieux, à Pierre Goubot, à Claude Goubot, fils de Gélnot Goubot, à Jean Goubot, à Emilande et Guillemette Goubot, et à Françoise, fille de Jacques Goubot.

Noble Antoine Dusillet, Capitaine-enseigne en 1630, et sergent-major (lieutenant-colonel) de la garnison de Dole lors du siège de 1693, ou il se distingua, ayant épousé, en 1619 Anatolia Goubot, devint propriétaire de ce fief ainsi que d'une chevance à la Grande-Loye, et les transmit à ses descendants qui les ont conservés jusqu'au moment de la révolution.

Ces terres et droits furent vendus par l'aimable et spirituel auteur d'Yseult et Barberousse à Mr Courcenet de Dole, tout en conservant la chevance des Goubots et de la Grande-Loye.

Fief de la place:

Il existait dans l'enceinte du château une maison féodale dont on ne connaît pas les premiers possesseurs. Suivant une tradition

o lexique

ARPENT

ancienne mesure gauloise valant environ 12 ares et 64 centiares.

AUNE

mesure de longueur valant environ 0,30m

BANALITES

droit féodal qui consistait à établir un moulin, four ou pressoir banal dont tous les vassaux étaient obligés de se servir.

CAPITATION

impôt personnel payé par tous les français. Il était établi par échelle proportionnelle. Les français dont la contribution n'atteignait pas vinat sous en étaient exempts.

CENS

impôt que l'on payait au ROI ou au Seigneur. Il y avait deux espèces de CENS. Le cens principal, impôt que l'on payait pour une terre au ROI ou au Seigneur. Le cens périodique ou rente seigneuriale.

CENT

impôt du centième de la valeur des immeubles que tout acquéreur était tenu de payer au Roi.

CHAMPART

droit seigneurial qui est constitué par une part de la récolte. Le cultivateur ne pouvait enlever sa récolte qu'après le prélèvement d'abord de la part de Dieu, c'est à dire la DIME et ensuite la part du seigneur qu'on appelait champart. La quotité du champart variait suivant les localités.

CINQUANTAINE

impôt impliquant la redevance du cinquantième du revenu.

CORVEES

on appelait corvées, des services de corps ou des redevances auxquels étaient astreints les habitants de certaines terres. Il y avait des corvées publiques exigées par le souverain, et des corvées particulières dues au seigneur.

JOURNAL

mesure agraire qui correspondait à ce qu'il était possible de labourer en une journée; (la surface variait suivant la région ou la terre à cultiver)

LIEUE

mesure de longueur valant 2222m.

MORTAILLABLE

serfs qui étaient taillables et soumis au droits seigneuriaux jusque dans la mort. En effet, s'ils décédaient sans enfants légitimes, le seigneur s'emparait de leurs biens.

TAILLE

impôt qui était levé sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leur revenu. La taille primitive était un droit féodal que les seigneurs levaient sur leurs serfs. Ce qui rendait les tailles onéreuses et odieuses c'était surtout l'inégalité des charges. Les plus riches en étaient exempts (ceci concernait le clergé, la noblesse et officiers des cours souveraines)

VINGTIEME

droit féodal qui donnait au seigneur la vingtième partie des fruits que produisaient les terres des vassaux.



— EN PROMENADE



• L'église

Dédiée à l'assomption de la Vierge MARIE et datant pour ses parties principales du XIII^e siècle, elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, de deux chapelles; l'une à droite dite seigneuriale, l'autre à gauche accolée à la sacristie.

Pécédemment le clocher se trouvait au dessus du transept. Il possédait une horloge construite à la suite du legs fait à la paroisse de RAHON par Jean-Denis PUSSET lors de sa mort le 28 Octobre 1722.

En 1741; le clocher fut incendié; les cloches fondirent et l'horloge brûla.

En 1763, la communauté de RAHON demanda la reconstruction et en même temps le déplacement du clocher.

En 1772, à la suite d'un différent entre le curé Pierre MARTIN et le délégué de l'intendant de DOLE, il est procédé à la vente du quart de la réserve de bois de la commune. La moitié des revenus sera consacrée à la reconstruction du clocher. Celui-ci enfin reconstruit possède à nouveau une horloge mais avec une seule aiguille.

Trois cloches équipaient le clocher en 1779. A présent il n'en subsiste que deux.

La paroisse passe en 1787 un marché de réparation de l'horloge d'un montant de 150 livres, avec François-Xavier VONIN maître horloger à DOLE.

Claude VANNIER sera chargé de remonter l'horloge tous les jours.

Le clocher actuel est couronné d'un dôme de tuiles vernissées rappelant la couverture traditionnelle de la Bourgogne.

La nef voûtée en ogives est décorée de pilastres, colonnes, nervures et arcs doubleaux. Les chapiteaux de colonnes sont ornés de feuillages, fruits, figures humaines ou animaux. Les nervures retombent sur des consoles ou culs de lampe formés par des têtes humaines, des chimères ou des feuillages.

La chapelle droite qui était seigneuriale est séparée de la nef par une balustrade en marbre rouge. Cette chapelle voûtée en ogive dont les nervures retombent soit sur des écus polychromes soit sur des têtes d'enfants, renferme les tombes de Guillaume de VYSEMAL et de son épouse.

Sur la première pierre tombale on lit :

<Ci-git Guillaume de Vysemal, écuyer, seigneur de Bretennières qui trépassa le 16 juin 1548>.

Couché sur sa pierre sépulcrale, le seigneur est coiffé d'une espèce de chaperon d'où pendent de longues bandelettes qui se drapent devant lui et qu'il semble tenir dans ces mains jointes. Malheureusement les deux écus placés de part et d'autre de sa tête sont effacés.

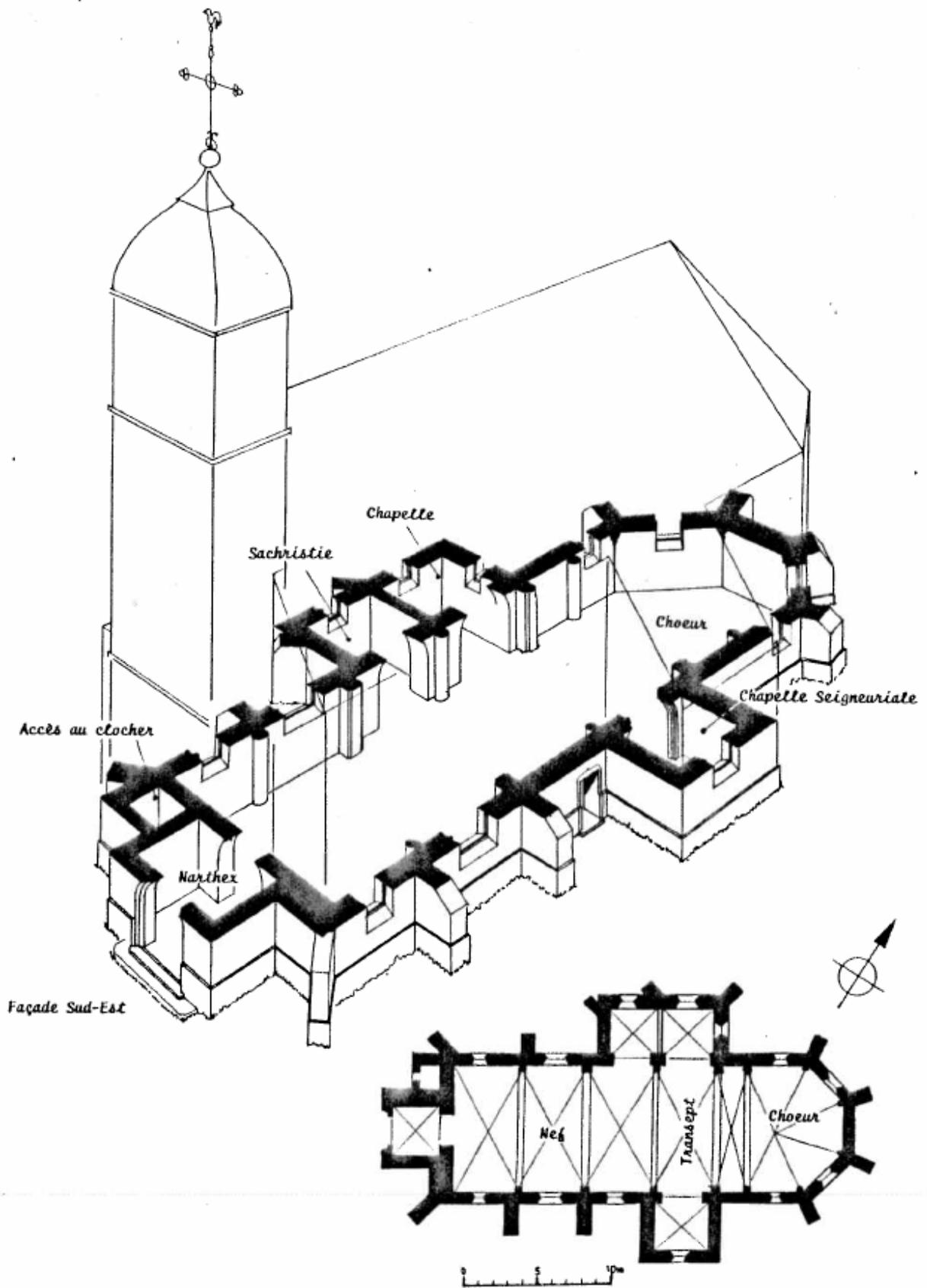
Sur la deuxième pierre on peut lire :

<Marie de>

Sa femme est représentée revêtue d'une tunique. Elle porte également une collerette pliée à la Médicis et ses mains sont croisées sur sa poitrine.

Face à l'autel de cette chapelle se trouve un bas-relief partagé par trois colonnes avec bases et chapiteaux en marbre blanc. Dans ces deux compartiments ainsi formés on remarque dans l'un : un noble seigneur armé de pied en cape et agenouillé sur un prie-dieu supportant un livre. Un chien est à ses pieds. Dans l'autre on voit une dame de haute noblesse magnifiquement vêtue dans la même attitude que son mari. Tout laisse à penser que ces personnages sont les mêmes que ceux ensevelis sous les pierres tombales.

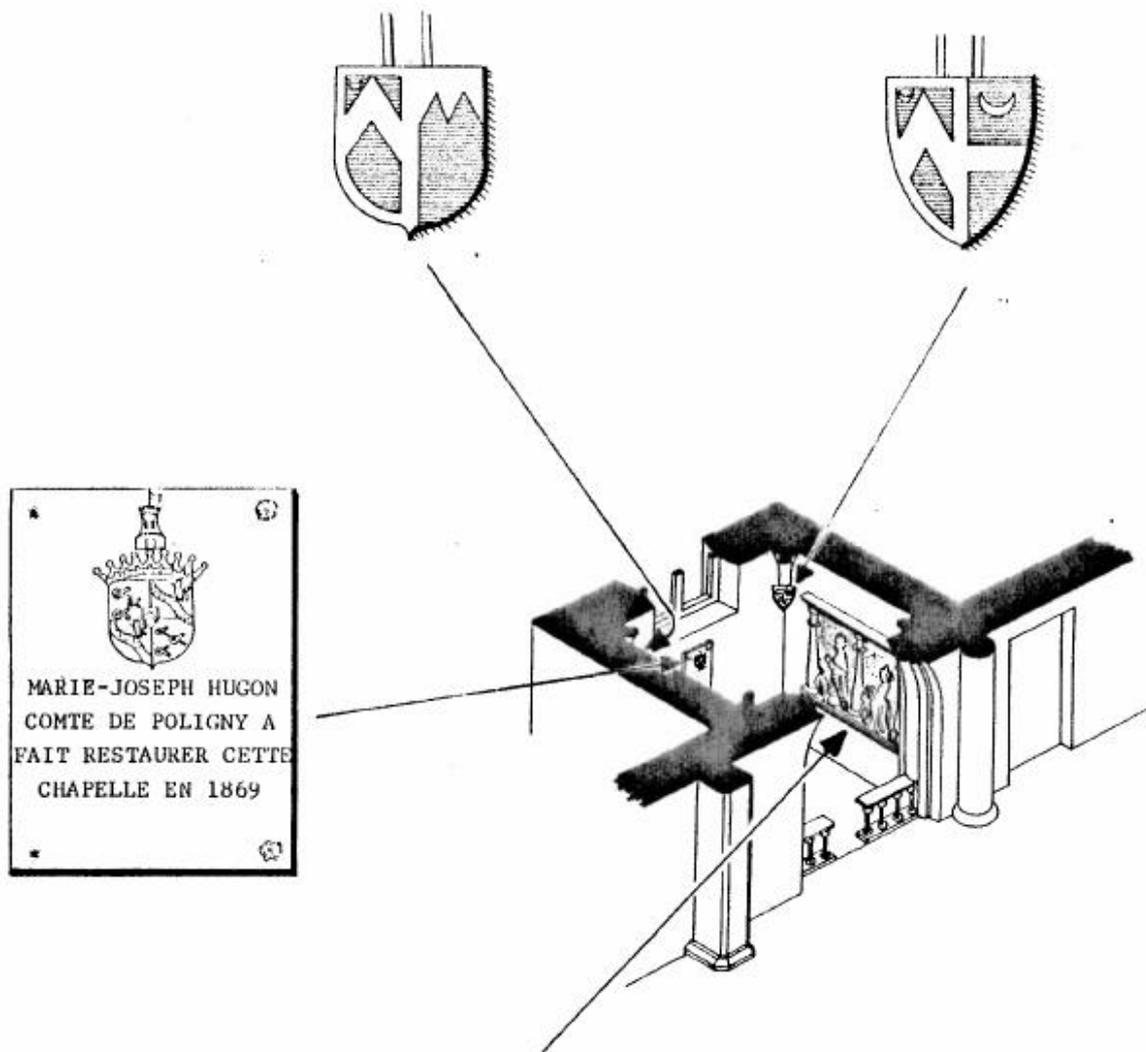
Dans cette chapelle on peut aussi admirer une magnifique statue en marbre blanc de St MICHEL terrassant le dragon.



PLAN DE L'EGLISE

Levé et dessiné
 par J. PERNIN
 Juillet 1986

chapelle seigneuriale

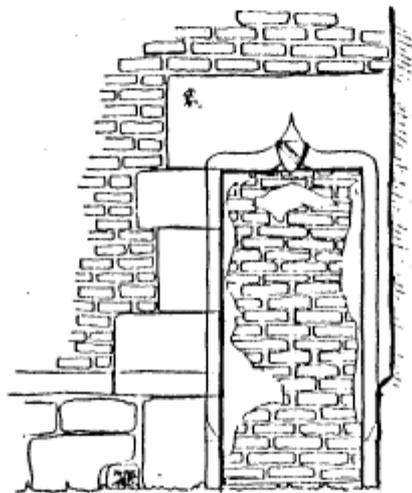


Il est à noter que cette chapelle fut restaurée en 1869, par le Comte de POLIGNY, comme en témoigne la plaque apposée sur le mur Est.

La chapelle de gauche a la particularité de posséder une pierre murale avec ogives et croix en bas relief. Cette croix possède enchassée en son centre une pierre jaunâtre de belle transparence. De plus un cul de lampe de nervure représente une figure humaine à l'envers.

Le long des murs de la nef sont accrochés des tableaux signés de la main du maître Xavier BOURGES né à RAHON en 1796.

A l'extérieur et sur le côté Nord on peut voir une porte à meneaux qui a été murée. Sur son fronton se trouve un écu.



● Chapelle du bois.

Cette chapelle aussi appelée <CHAPELLE MIRACULEUSE DES BOIS OU DES AFFLIGES>, est située à l'entrée du bois séparant RAHON de VILLERS-ROBERT, sur la route qui mène à LE DESCHAUX.

Placée sur un promontoire, dans un coin charmant, elle a été construite sur l'emplacement d'une chapelle très ancienne, en 1745 par Philippe-François BILLOT curé de RAHON comme en témoigne l'inscription gravée sur le linteau de la porte.

Elle fut l'objet de nombreux pèlerinages et en particulier jusqu'à ces dernières années d'une procession qui partait de l'église du village lors de la fête patronale le 15 Aout.

Autrefois les femmes stériles allaient implorer Notre-Dame pour obtenir des enfants.

On y portait, dit-on, aussi les enfants morts-nés pour les rappeler à la vie. ceux qui faisaient quelques mouvements étaient immédiatement baptisés et inhumés sous les vieux chênes entourant la chapelle.

Ce lieu ayant servi à détourner la justice des traces d'un infanticide, il a été défendu d'y faire des inhumations.

La cloche fut mise en place et baptisée le 8 Septembre 1919. Cette fête fut l'occasion d'une procession à travers le village.

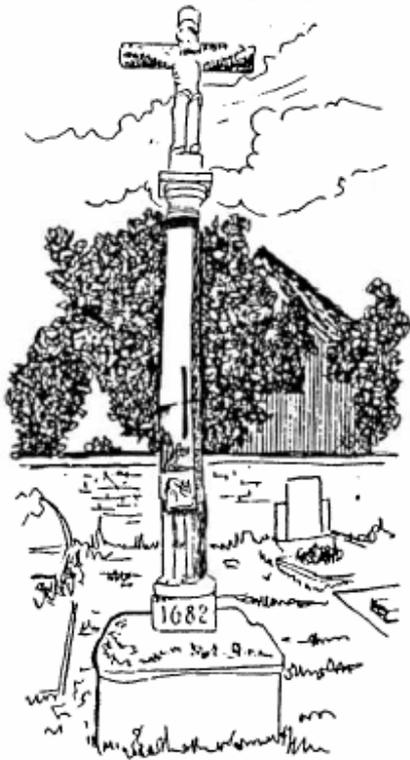


Chapelle du bois

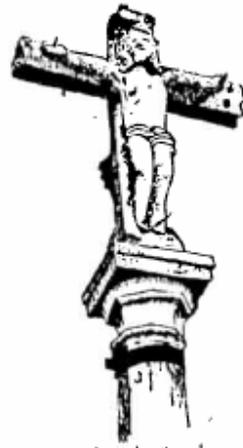
□ *Les chapelles*



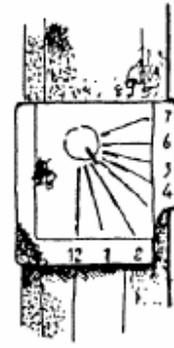
*Chapelle Ste Foy
(dite des Goubots)*



Calvaire du cimetière

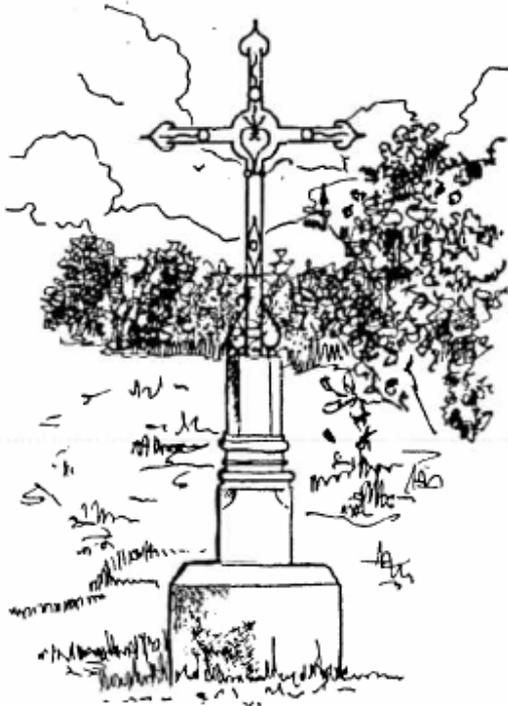


Détail du Christ

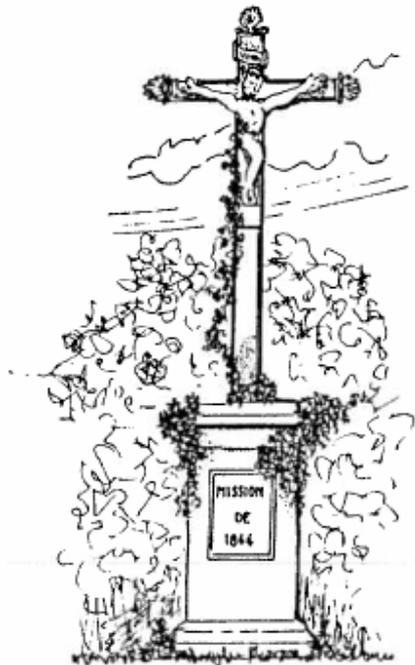


Le cadran solaire

□ Les croix des chemins



Calvaire de la Chapelle



Calvaire de la rue des Halles

— VIEUX CARTONS

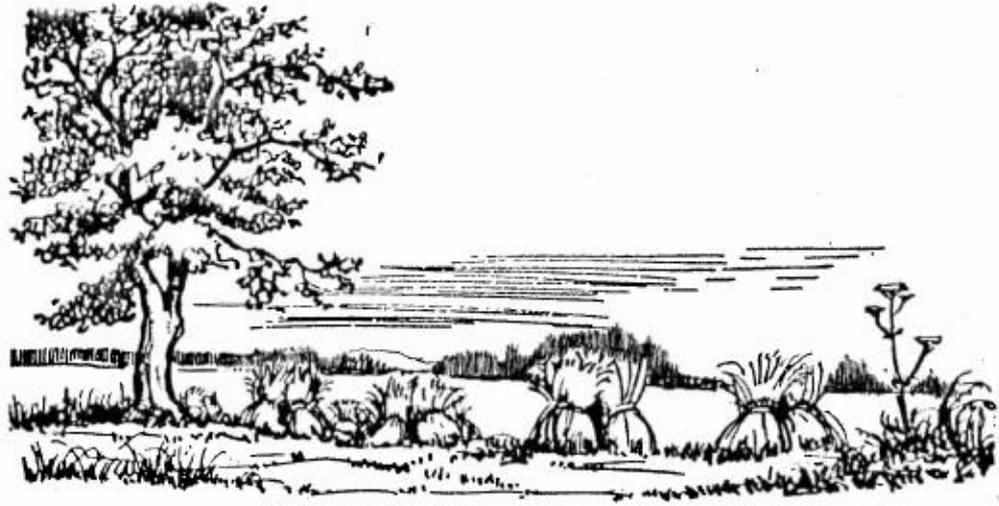
● Documents consultés.

<i>Histoire de la Gaule</i>	C. JULLIAN	1971
<i>Histoire de la Franche-Comté</i>	J. VATIER	
<i>Histoire de Bourgogne</i>	KLEINCLAUSZ	1909
<i>Histoire de la Franche-Comté</i>	E. ROUGEBIEF	1851
<i>Les Origines du Duché de Bourgogne</i>	abbé M. CHAUME	
<i>Histoire des Ducs de Bourgogne</i>	P. BARANTE	1824
<i>Dictionnaire géographique des communes de Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent.</i>	ROUSSET	
<i>Les très riches heures de Bourgogne</i>	D. PALADHILE	
<i>La vie au moyen-âge</i>	G. d'HAUCOURT	
<i>Annales économiques. Sociétés et civilisations "Le peuplement de la Bresse comtoise"</i>		
<i>Quand la Franche-Comté était espagnole</i>	J. F SOLNON	1983
<i>A travers les villages du Jura</i>	CHAMPDIVERS	
<i>Histoire générale et particulière du Duché de Bourgogne</i>	DOM PLANCHER	1735
<i>La vie quotidienne en Bourgogne au temps des Valois</i>	Ch. COMMEAUX	
<i>Description générale et particulière du Duché de Bourgogne</i>	COURTEPEE	1847
<i>Essais sur l'histoire du peuple Burgonde</i>	R. RICHARD	1965



VUES DE RAHON AUX ENVIRONS DE 1920

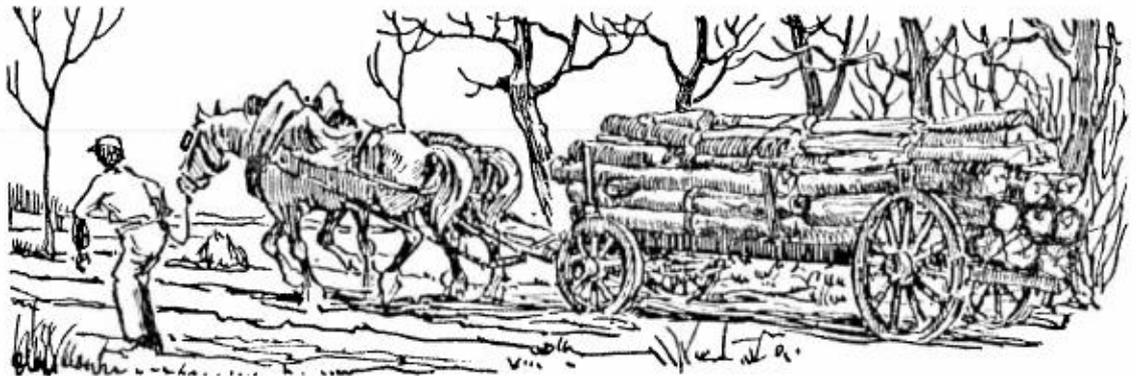




Les moissons aux Goubots.

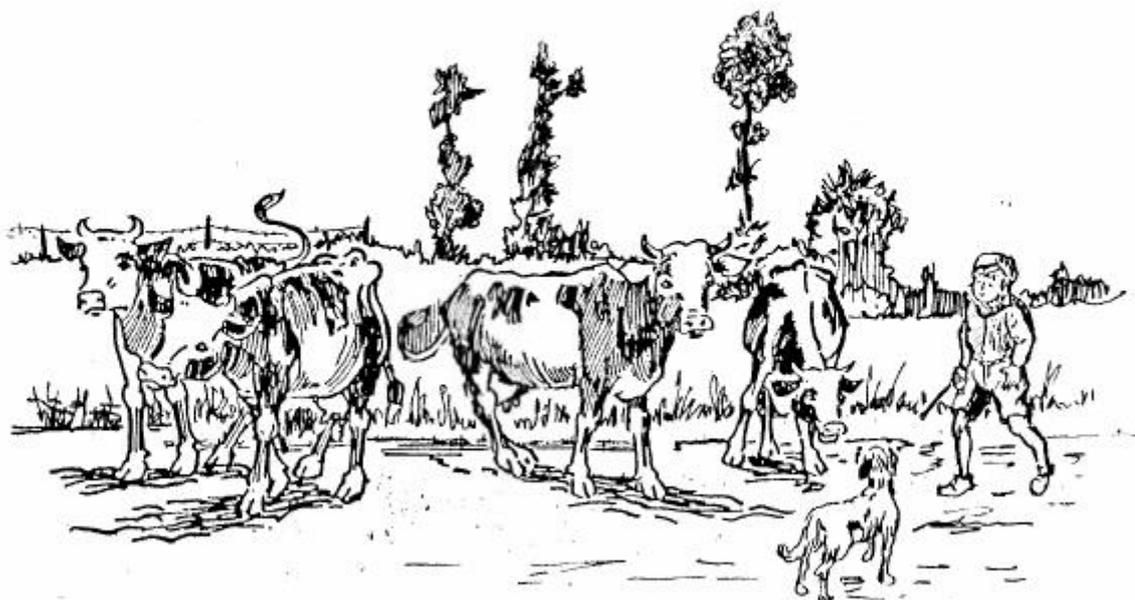


*Nos Grand-mères au lavoir au bas de la fruitière.
(ce lieu n'existe plus)*



La sortie du bois de chauffage.

○ *il n'y a pas si longtemps*

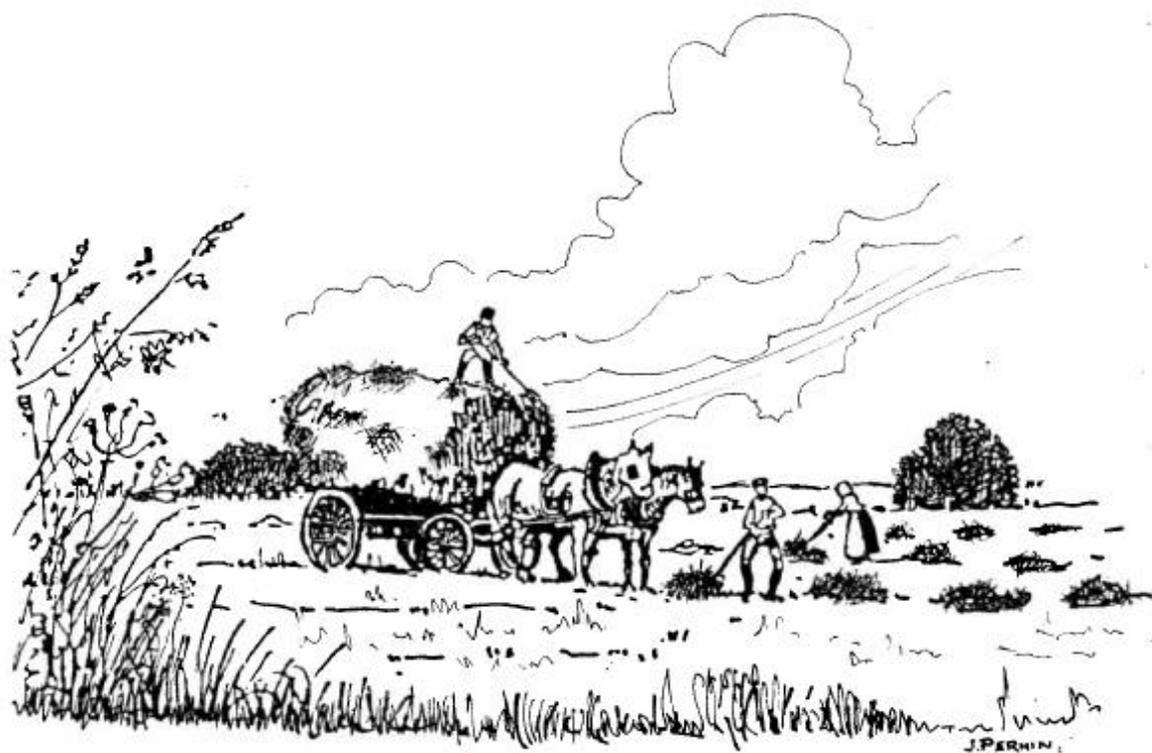


En revenant de la poisace.

J. JERNIN.



*La traite du soir avant d'aller
à la fruitière.*



La fenaison



L'ancêtre de la mois-batt.

